

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0039

Objet : Désignation du secrétaire de séance

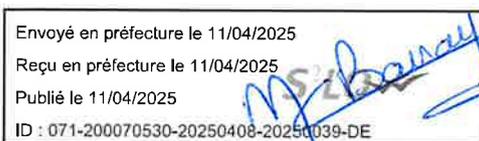
**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

Chers Collègues,

Conformément au règlement intérieur du conseil communautaire, au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous demanderai de bien vouloir le/la nommer secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme
Laetitia PERRIER en tant que secrétaire de séance.**



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 55
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0040

Objet : Compte rendu des actes accomplis

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n° 029/2025 : Autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois du Morvan et l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan dans le cadre d'un projet de partenariat en lien avec l'accompagnement numérique vers les professionnels et les associations du territoire. La collectivité s'engage à mettre à disposition gracieusement les locaux, équipement et personnels du Centre de Ressources Numériques (fablab et conseil numérique) pour la réalisation d'ateliers Decibel Data et autres. L'accueil sera fait en dehors des horaires d'ouvertures au public pour l'année 2025, sous réserve de nécessité de service.

Décision n° 030/2025 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'Ecole Victor Hugo afin de définir la collaboration des deux parties dans le cadre de l'inclusion numérique vers le Quartier Prioritaire de Ville d'Autun et son établissement l'Ecole Victor Hugo ce qui permettra de mettre en place des projets axés sur le numérique à destination des classes de l'établissement (dispositif Ulis compris) ainsi qu'un accompagnement aux enseignants dans la montée en compétences de l'utilisation du matériel du fablab, le tout en lien avec un projet validé de Notre Ecole Faisons-là Ensemble. Le soutien de la collectivité sera apporté, en mettant à disposition, à titre gracieux, le local du Fablab ainsi que l'accompagnement de fabmanager sur place et dans l'établissement scolaire. L'accueil sera fait en dehors des horaires d'ouverture au public pour l'année 2025, sous réserve de nécessité de service.

Décision n° 031/2025 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'Association "Les Papillons Blancs" dans le cadre d'un projet de partenariat en lien avec l'inclusion numérique. La CCGAM met à disposition tout au long de l'année 2025, à titre gracieux, le Fablab et le forgeur Numérique pour l'encadrement des sessions collectives lors d'ateliers, ainsi que l'accès libre aux machines. Elle propose de mettre en place des accompagnements numériques en individuels ou en groupe autour de la montée en autonomie sur les outils numériques. L'Association s'engage à apporter le matériel nécessaire à leur réalisation. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture du public, sous réserve de service

Décision n° 032/2025 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et l'EPIDE dans le cadre du projet FABLAB numérique et solidaire. La CCGAM s'engage à mettre à disposition, à titre gracieux, le Fablab et son Fabmanager tout au long de l'année 2025. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture du public, sous réserve de service. L'EPIDE prendra en charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager.

Décision n° 033/2025 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et la ville d'Autun/DCSU dans le cadre de la réalisation menée par les centres sociaux (DCSU) afin de porter des actions de lutte contre la fracture numérique. Pour faciliter l'accompagnement, le fabmanager et ses équipements pourront se déplacer au Prieuré St Martin afin d'opérer un fablab hors les murs sur les projets communs. Pour atteindre ces objectifs, la CCGAM mettra à disposition, à titre gracieux, le fablab et le fabmanager, ainsi que les conseillères numériques du centre de ressources. La ville d'Autun/DCSU s'engage à prendre en charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture du public, sous réserve de service pour l'année 2025.

Décision n° 034/2025 : Autorisant la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et le Centre Social d'Arnay le Duc afin de définir la collaboration dans le cadre des projets d'inclusion numérique et de découverte du fablab. Des ateliers ponctuels seront mis en place au fablab. La CCGAM, met à disposition, à titre gracieux, le local du fablab ainsi que l'accompagnement du fabmanager. Le Centre

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0040

Social d'Arnay le Duc s'engage à prendre en charge l'achat des fournitures conseillées par le Fabmanager. L'accueil se fera en dehors des horaires d'ouverture du public, sous réserve de service pour l'année 2025.

Décision n° 036/2025 : Autorisant la signature de la convention d'utilisation d'un équipement sportif - Centre Nautique d'Autun, entre la CCGAM et l'Etat (ministre des Armées) relatif à la mise à disposition des installations de la piscine d'Autun au profit des élèves et personnels du Lycée Militaire d'Autun. Elle est valable du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025. Elle peut être reconduite tacitement trois fois jusqu'au 30 juin 2028. En contrepartie des créneaux attribués, le Lycée Militaire d'Autun bénéficiera de la location de lignes d'eau à raison de 17,92 € HT soit 21,50 € TTC par ligne d'eau et par heure.

Décision n° 037/2025 : Approuvant et autorisant la signature de la convention d'occupation précaire du Domaine public aéronautique entre la CCGAM et Monsieur LAGARDE concernant l'utilisation et l'entretien de parcelles au sein de l'Aérodrome d'Autun pour un montant symbolique annuel de cinq euros. Elle est conclue pour une durée de deux ans (soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026). Elle pourra être renouvelable expressément, dans la limite d'un renouvellement.

Décision n° 038/2025 : Approuvant et autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de création d'un Espace France Services, permettant la modification de l'article 6 "Nomination des agents France Services" suite à un mouvement de personnel. Il est valable du 1er mars 2025 au 31 décembre 2025. Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Décision n° 039/2025 : Approuvant et autorisant la signature du contrat-type entre la CCGAM et ALIAPUR pour la gestion des déchets pneumatiques des collectivités territoriales. Suite au renouvellement de l'agrément d'ALIAPUR et à la création d'un organisme coordonnateur, il convenait de signer un nouveau contrat pour poursuivre la collecte de ce flux en déchèterie.

Décision n° 041/2025 : Approuvant et autorisant la signature de la convention de prêt d'instrument (Saxophone Basse), à titre gratuit, au conservatoire du musique du Creusot. Elle est consentie du 20 mars 2025 au 31 décembre 2025. Elle pourra être renouvelée une fois par tacite reconduction pour une durée d'un an.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250040-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLOW

ID : 071-200070530-20250408-20250040-DE

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beauvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0041

Objet : Compte rendu des marchés publics passés dans le cadre de la délégation de la Présidente

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE
Vice-Président**

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des marchés publics passés dans le cadre de la délégation de la Présidente.

Décision n°035/2025 : Attribuant le Marché à Procédure Adaptée n° 2024-16 relatif à la Maîtrise d'Œuvre pour l'extension des Chambres Froides de l'Abattoir Communautaire d'Autun à la Société ERIA INGENIERIE de BOURG EN BRESSE (01000) pour un forfait provisoire de rémunération (missions de base et missions complémentaires) de 74 000 € HT/88 000 € TTC.

Décision n°040/2025 : Attribuant le Marché Sans Publicité ni Mise en Concurrence n° 2025-2 relatif aux diagnostics forme santé et activités physiques dans le cadre du projet Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité à l'Association Creusot Défi 2000 au Creusot (71200) pour un montant maximum de commandes fixé à 14 700 € HT. L'exécution est prévue de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250041-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0042

Objet : Reprise anticipée en 2025 des résultats reportés de l'exercice 2024

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE,
Vice-Président**

Chers Collègues,

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités territoriales permet au conseil communautaire de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

Les résultats constatés peuvent être affectés en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement,
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Ils doivent être affectés en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil communautaire peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 qui est annexée à la délibération. L'ensemble de ces informations a été soumis et validé par le comptable public.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil communautaire d'effectuer par anticipation une reprise des résultats 2024, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2024 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2025.

La reprise anticipée des résultats porte sur l'ensemble de nos budgets soit, le budget principal et les budgets annexes des immeubles productifs de revenus, de l'abattoir, des salles événementielles, de l'aérodrome, des zones d'activités économiques, de la salle Jean Genet, de la GEMAPI et de celui de l'assainissement non collectif.

Je vous rappelle enfin que le niveau de la reprise doit obligatoirement s'effectuer pour la totalité des résultats et en une seule fois, c'est-à-dire qu'elle doit concerner le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation dans leur intégralité.

BUDGET PRINCIPAL :

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est excédentaire de 598 853,43 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 6 070 728,40 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 6 669 581,83 € à la fin de l'exercice 2024.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 870 098,00 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 1 081 790,58 € pour obtenir l'excédent d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 211 692,58 €.

Après prise en compte du solde des reports de - 687 778,98 € résultant de la différence entre les reports de dépenses (1 600 433,63 €) et des recettes (912 654,65 €), le résultat d'investissement est déficitaire de 476 086,40 € à la fin de l'exercice 2024.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise de l'excédent d'investissement de 211 692,58 € (compte R001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 6 669 581,83 € de la manière suivante :

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0042

- 476 086,40 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
- 6 193 495,43 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ANNEXE SALLES EVENEMENTIELLES.

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est excédentaire de 175 890,54 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 15 536,60 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 191 427,14 € à la fin de l'exercice 2024.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 59 339,78 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde déficitaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 85 759,19 € pour obtenir le déficit d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 145 098,97 €.

Après prise en compte du solde des reports de - 45 801,93 € résultant du seul report de dépenses, le résultat d'investissement est déficitaire de 190 900,90 €.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise du déficit d'investissement de 145 098,97 € (compte D001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 191 427,14 € de la manière suivante :
 - 190 900,90 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
 - 526,24 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le résultat cumulé de clôture de la section d'exploitation.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, s'établit à 18 242,49 € d'excédents.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 263 017,87 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 281 260,36 € à la fin de l'exercice 2024.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 65 255,08 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 41 599,41 € pour obtenir le déficit d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 23 655,67 €. Le budget ne fait pas état de report que ce soit au niveau des dépenses ou des recettes.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise du déficit d'investissement de 23 655,67 € (compte D001),
- D'affecter l'excédent d'exploitation, soit 281 260,36 € de la manière suivante :
 - 23 655,67 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
 - 257 604,69 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ANNEXE DE L'ABATTOIR.

Le résultat cumulé de clôture de la section d'exploitation.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est excédentaire de 32 199,07 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 32 966,51 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 65 165,58 € à la fin de l'exercice 2024.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 29 566,40 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde déficitaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 346 927,39 € pour obtenir le déficit d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 317 360,99 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0042

Après prise en compte du solde des reports de 601 110,11 € résultant de la différence entre les reports de dépenses (26 446,88 €) et des recettes (627 556,99 €), le résultat d'investissement est excédentaire.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise du déficit d'investissement de 317 360,99 € (compte D001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 65 165,58 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ANNEXE DES IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS.

Le résultat cumulé de clôture de la section d'exploitation.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, représente un excédent de 161 035,49 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 34 147,16 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 195 182,65 € à la fin de l'exercice 2024.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 115 992,34 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 40 557,92 € pour obtenir le déficit d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024 de 75 434,42 €.

Après prise en compte du solde déficitaire des reports de 74 950,08 € découlant de la prise en compte des dépenses (114 950,08 €) et des recettes (40 000 €), le résultat d'investissement est déficitaire de 150 384,50€.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise du déficit d'investissement de 75 434,42 € (compte D001),
- D'affecter l'excédent d'exploitation, soit 195 182,65 € de la manière suivante :
 - 150 384,50 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
 - 44 798,15 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME.

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est déficitaire de 2 839,68 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 3 306,31 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 466,63 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 3 537,20 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 32 603,16 € pour obtenir l'excédent d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 36 140,36 €.

Le budget ne fait pas état de report que ce soit au niveau des dépenses ou des recettes.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise de l'excédent d'investissement de 36 140,36 € (compte R001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 466,63 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET GEMAPI.

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est excédentaire de 33 768,35 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 334 375,79 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 368 144,14 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0042

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 78 245,01 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 303 060,81 € pour obtenir l'excédent d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 224 815,80 €.

Après prise en compte du solde des reports de 4 980,00 € résultant uniquement de reports de dépenses, le résultat d'investissement reste excédentaire.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise de l'excédent d'investissement de 224 815,80 € (compte R001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 368 144,14 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET JEAN GENET.

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est excédentaire de 34 005,85 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 37 458,21 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 71 464,06 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un déficit de 10 945,35 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde déficitaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 10 264,44 € pour obtenir le déficit d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 21 209,79 €.

Le budget ne fait pas état de report que ce soit au niveau des dépenses ou des recettes.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise du déficit d'investissement de 21 209,79 € (compte D001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 71 464,06 € de la manière suivante :
 - 21 209,79 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
 - 50 254,27 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

BUDGET ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES.

Le résultat cumulé de clôture de la section de fonctionnement.

Le résultat propre à l'exercice 2024, correspondant à la différence entre les titres et les mandats émis au cours de l'année, est déficitaire de 19 151,34 €.

En ajoutant à ce résultat le report à nouveau excédentaire de l'exercice 2023 de 300 644,12 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à 281 492,78 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports.

L'exécution de la section d'investissement au terme de l'exercice 2024 se solde par un excédent de 173 858,48 €. A ce montant, il convient d'ajouter le solde excédentaire d'investissement reporté de l'exercice 2023 de 28 880,60 € pour obtenir l'excédent d'investissement cumulé à la clôture de l'exercice 2024, soit 202 739,08 €.

Après prise en compte du solde des reports de - 263 125,94 € résultant des seuls reports de dépenses, le résultat d'investissement net des reports est déficitaire de 60 386,86 €.

L'affectation du résultat

Il est proposé :

- D'effectuer une reprise de l'excédent d'investissement de 202 739,08 € (compte R001),
- D'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 281 492,78 € de la manière suivante :
 - 60 386,86 € en réserves de la section d'investissement (compte 1068, recette) pour couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement après reports ;
 - 221 105,92 € en report à nouveau en section de fonctionnement (compte R002).

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0042

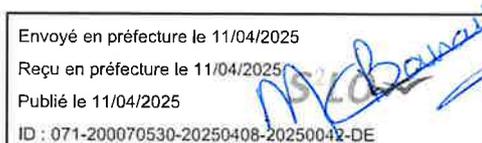
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-5 et R2311-13,
Vu la fiche de calcul de résultat établie par l'ordonnateur et certifiée par le comptable public ;
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024, visé par l'ordonnateur et le comptable public ;
Vu le rapport présenté,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les affectations de résultats,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2024 dans les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, 'M. Barnay', is written below the typed name.

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0043

Objet : Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) relative aux bibliothèques.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers collègues,

L'AP/CP relative à la bibliothèque a été initialement mise en œuvre afin de suivre la réalisation des travaux et l'aménagement de la bibliothèque multimédia. Elle a ensuite englobé les dépenses de mise à niveau des bâtiments et équipements du réseau des bibliothèques rurales.

Le montant de l'opération avait été revu à la baisse en 2023 pour atteindre 6 795 649€ TTC.

Le bilan de cette opération se solde de la façon suivante :

Détermination du coût net	
Dépenses supportées sur la période 2015-2024	6 736 422,69
Recettes perçues (fctva et subventions)	3 129 637,13
Remboursement de la ville d'Autun	1 896 855,50
Coût net (autofinancement ou emprunt)	1 709 930,06

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (54 voix pour et 2 abstentions),

APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative aux bibliothèques comme cité ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250043-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0044

Objet : Mise en œuvre d'une AE/CP relative au Pacte territorial France Rénov.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L. 2311-3, R.2311-9 et L.5241-16 ;

Vu l’instruction codificatrice M57 ;

Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;

Vu le Code de l’énergie, notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;

Vu les délibérations n°2024-06 du 13 mars 2024 du conseil d’administration de l’Agence nationale de l’habitat (Anah), modifiées par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, relatives à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov’ » ;

Vu la délibération n°2024-34 du conseil d’administration de l’Anah portant sur l’adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov’ » du 9 octobre 2024 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, et notamment la compétence politique du logement et cadre de vie ;

Vu la délibération n°2020/013 du Conseil communautaire du 23 janvier 2020 adoptant le Programme local de l’habitat intercommunal (PLHi) de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu la délibération n°2024/2024 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 approuvant l’engagement pour la mise en place du Pacte territorial France Rénov’ sur la CCGAM ;

Vu la délibération du 18 mars 2025 approuvant la convention du pacte territorial France rénov sur la CCGAM et la demande de subventions associée,

Considérant que le Pacte territorial France Rénov s’inscrit dans la continuité des actions et dispositifs conduits par la CCGAM depuis plusieurs années en matière d’amélioration de l’habitat.

Considérant que le Pacte territorial France Rénov vise à informer, conseiller, orienter et mobiliser les ménages pour la rénovation de leurs logements ; pour des travaux relevant de l’adaptation des logements pour les ménages en perte de mobilité, l’amélioration de la performance énergétique ou encore de la rénovation complète de logements dégradés ou vacants.

Considérant que la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov’ sera réalisée par des partenaires historiques de la CCGAM, que sont le Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE) de Saône-et-Loire, l’association AILES et l’Agence départementale de l’information sur le logement (ADIL) de Saône-et-Loire. La CCGAM s’appuiera également sur les compétences et l’expertise d’un opérateur Anah.

Considérant que ce coût sera subventionné par l’ANAH,

Considérant que le coût global du Pacte territorial France Rénov’ pourra représenter 590 172€ ou près de 240 000 € pour la CCGAM une fois les subventions perçues déduites et que ce coût pourra être réparti sur la période de la manière suivante :

	2025	2026	2027	Total
Coût	164 393,68	212 889,16 €	212 889,16 €	590 172,00 €

Il est précisé que les dépenses de l’AE/CP de 590 172 € TTC seront équilibrées en recettes comme suit :

- 350 286 € de subvention ANAH
- 239 886 € d’autofinancement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AE/CP) pour la participation au financement au pacte territorial France Rénov avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Coût	164 393,68	212 889,16 €	212 889,16 €	590 172,00 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250044-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLOW

ID : 071-200070530-20250408-20250044-DE

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0045

Objet : Mise en œuvre d'une AP/CP relative au Pacte territorial France Rénov.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L. 2311-3, R.2311-9 et L.5241-16 ;

Vu l’instruction codificatrice M57 ;

Vu le Code de la construction et de l’habitation, notamment ses articles L. 321-1, L. 321-1-1, L. 321-1-2 et suivants, R. 321-2 et R. 327-1 ;

Vu le Code de l’énergie, notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2, R. 232-1 et suivants ;

Vu les délibérations n°2024-06 du 13 mars 2024 du conseil d’administration de l’Agence nationale de l’habitat (Anah), modifiées par la délibération n°2024-26 du 12 juin 2024, relatives à la mise en œuvre du « Pacte territorial France Rénov’ » ;

Vu la délibération n°2024-34 du conseil d’administration de l’Anah portant sur l’adaptation des modalités de mise en œuvre du PIG « Pacte territorial France Rénov’ » du 9 octobre 2024 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, et notamment la compétence politique du logement et cadre de vie ;

Vu la délibération n°2020/013 du Conseil communautaire du 23 janvier 2020 adoptant le Programme local de l’habitat intercommunal (PLHi) de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;

Vu la délibération n°2024/2024 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 approuvant l’engagement pour la mise en place du Pacte territorial France Rénov’ sur la CCGAM ;

Vu la délibération du 18 mars 2025 approuvant la convention du pacte territorial France rénov sur la CCGAM et la demande de subventions associée,

Considérant que le Pacte territorial France Rénov s’inscrit dans la continuité des actions et dispositifs conduits par la CCGAM depuis plusieurs années en matière d’amélioration de l’habitat.

Considérant que la durée du Pacte territorial France Rénov est de trois ans (2025-2027),

Considérant que les actions du Pacte territorial France Rénov concourront dans le parc ancien à :

- Lutter contre l’insalubrité et l’habitat indigne,
- Améliorer les conditions de vie des ménages modestes par la réduction de leurs charges énergétiques,
- Adapter les logements pour le maintien à domicile des ménages modestes,
- Résorber la vacance de logement en favorisant l’accueil de nouveaux ménages et la remise sur le marché de logements,
- Améliorer l’offre de logements locatifs à loyers modérés.

Considérant que le coût global des aides à apporter en matière de rénovation des logements pourra représenter jusqu’à 120 000 € pour la CCGAM étalé sur la période de la manière suivante :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	27 096 €	46 452 €	46 452 €	120 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP / CP) pour la participation au financement au pacte territorial France Rénov avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	27 096 €	46 452 €	46 452 €	120 000 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250045-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 071-200070530-20250408-20250045-DE

SLOW

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0046

Objet : Révision de l'AP/CP pour l'extension des réfrigérateurs de l'abattoir.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le règlement budgétaire et financier de la CCGAM,

Vu la délibération 2023/171 du 14 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2024/186 du 17 décembre 2024 relative à la mise en place d'une AP/CP pour l'extension des réfrigérateurs de l'abattoir,

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (DSP) de l'abattoir communautaire d'Autun attribuant la gestion de l'équipement à la SICA de l'abattoir du Grand Autunois Morvan, la Communauté de communes s'est engagée à réaliser l'extension des capacités frigorifiques de l'abattoir afin de répondre au développement des activités de la SICA. L'extension des chambres froides permettra de réduire les temps quotidiens de manutention des carcasses et donc d'accroître la rentabilité de l'exploitant.

En contrepartie, la redevance d'occupation annuelle de 75 000 € payée par la SICA sera revalorisée de 10 000€ et les augmentations de tonnage apporteront une augmentation du montant global de la redevance d'usage pour la CCGAM, basée sur le tonnage.

Les nouvelles capacités frigorifiques devront être opérationnelles au plus tard au 1^{er} janvier 2027. A cette fin, la CCGAM a déjà réalisé les études de faisabilité et de programmation ainsi qu'un diagnostic énergétique des équipements de l'abattoir. Afin de respecter les échéances fixées dans le cadre de la DSP, elle devra engager un maître d'œuvre afin de concevoir et réaliser les travaux en 2025 et 2026. Le programme global du projet est estimé à 500 000 € HT.

Il convient après l'exercice 2024 d'ajuster les prévisions de réalisation comme suit :
et se décompose de la manière suivante sur la période triennale à venir :

2025	2026	2027	TOTAL
50 000 €	375 000 €	75 000 €	500 000 €

La mise en œuvre d'une AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement) est nécessaire pour le suivi de ce projet, qui dépasse l'échéance annuelle.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la modification du phasage suivant pour les crédits de paiement :

- 2025 : 50 000€ HT
- 2026 : 375 000 € HT
- 2027 : 75 000 € HT

PRECISE que les crédits de paiement afférents à l'exercice 2025 sont inscrits dans le budget primitif de l'abattoir,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250046-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 56
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0047

Objet : Mise en œuvre d'une AP/CP relative à la participation au projet de requalification du quartier de Saint Andoche.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L. 2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la signature de la convention de partenariat entre l'OPAC de Saône et Loire, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et la Ville d'Autun le 24 janvier 2023 portant sur la démolition de 72 logements du parc social de l'OPAC de Saône-et-Loire à Autun sur le quartier de la Croix Verte ;

Vu la délibération n°2024/138 du conseil communautaire du 26 septembre 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de partenariat signé le 4 octobre 2024

Considérant que les aides apportées par la CCGAM permettront de participer au financement des travaux de démolition et de réhabilitation de 152 logements du quartier de Saint Andoche.

Considérant les engagements réciproques de l'ensemble des partenaires, le coût pour la CCGAM est estimé à 180 000 € TTC ;

Considérant que les travaux se dérouleront sur la période 2025-2027 ;

Considérant que le phasage des dépenses à supporter par la CCGAM se décomposera de la manière suivante :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP / CP) pour la participation au financement du projet de requalification du quartier de Saint-Andoche avec le phasage suivant :

	2025	2026	2027	Total
Subvention	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €

PRECISE que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement la dernière année ;

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250047-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0048

Objet : Actualisation de l'autorisation d'engagement/crédit de paiement (AE/CP) relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

En septembre 2018, nous avons signé la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville centre.

Dans ce cadre, nous avons mené en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et Consignation, une étude pré-opérationnelle pour une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'application de la convention Action Cœur de Ville.

Suite à cette étude, la convention d'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun a été signée pour une durée de cinq ans le 25 septembre 2020 par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS, dans l'objectif de favoriser une offre locative privée de qualité et accessible.

L'AE/CP relative à l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun permet de prévoir et échelonner l'ensemble des dépenses relatives au recrutement d'un bureau d'étude pour assurer l'animation du dispositif (1 132 824 € TTC) dont 315 648 € TTC de tranches optionnelles. Cette dernière correspond aux permanences et conseil pour la rénovation, à l'accompagnement des propriétaires aux différentes étapes de leur projet de réhabilitation de logements, communication, repérage des ménages en difficulté ou potentiellement moteurs pour réaliser des travaux, accompagnement des situations d'habitat insalubre, aide au montage de dossiers de demande de subvention, ...

Au regard de la fin d'exercice 2024 mais aussi de la prolongation d'un an du dispositif jusqu'au 24 septembre 2026, par voie d'avenant à la convention d'OPAH RU, il convient désormais de modifier les crédits de l'AE/CP en intégrant une année de plus (2026) comme suit :

Echelonnement de l'AE/CP								
En € TTC	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Ingénierie								
Tranche ferme	0,00	135 463,20	135 463,20	135 463,20	135 463,20	170 428,20	104 895,00	817 176,00
Tranches optionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 532,00	40 156,00	260 960,00	315 648,00
Total ingénierie	0,00	135 463,20	135 463,20	135 463,20	149 995,20	210 584,20	365 855,00	1 132 824,00
Aides aux travaux								
Aides aux travaux	0,00	0,00	3 052,05	11 979,57				15 031,62
TOTAL AE/CP	0,00	135 463,20	138 515,25	147 442,77	149 995,20	210 584,20	365 855,00	1 147 855,62

Il est précisé que les dépenses de l'AE/CP de 1 147 855,62 € TTC seront équilibrées en recettes sur l'opération ingénierie comme suit :

- Aides ANAH 71 : 416 455 €
- Aides ANAH centrale : 73 290 €
- Aides Caisse des dépôts et consignations : 72 000 €
- Autofinancement : 586 110,62€

Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU signé le 30 décembre 2024 ;
Vu l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU présenté en Conseil communautaire du 8 avril 2025, ayant reçu un avis favorable du délégué régional de l'Anah en date du 17 février 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'ajustement du montant global de l'autorisation d'engagement/crédits de paiement (AE/CP) au titre de l'OPAH-RU à hauteur de 1 147 855,62 €.

APPROUVE la modification du phasage de l'AE/CP selon les conditions suivantes :

Echelonnement de l'AE/CP								
TOTAL AE/C	0,00	135 463,20	138 515,25	147 442,77	149 955,20	210 584,20	365 855,00	1 147 855,62

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250048-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLOW

ID : 071-200070530-20250408-20250048-DE

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 57
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0049

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) relative à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

En septembre 2018, nous avons signé la convention Action Cœur de Ville en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Etat et de nombreux partenaires afin de soutenir le développement du centre-ville d'Autun, convention validée à l'unanimité, considérant qu'il s'agit d'un enjeu communautaire d'appuyer la dynamique de notre ville centre.

Dans ce cadre, nous avons mené en partenariat avec la Ville d'Autun, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Caisse des Dépôts et Consignation, une étude pré-opérationnelle pour une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le périmètre d'application de la convention Action Cœur de Ville.

Suite à cette étude, la convention d'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun a été signée pour une durée de cinq ans le 25 septembre 2020 par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS, dans l'objectif de favoriser une offre locative privée de qualité et accessible.

L'AP/CP relative à l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun permet de prévoir et échelonner l'ensemble des dépenses relatives au versement des aides relatives à la rénovation des logements sur plusieurs thématiques à destination des propriétaires: rénovation énergétique, adaptation de logements des personnes à mobilité réduite, mise aux normes de logements anciens, rénovation de logements indignes ou très dégradés, des parties communes, réfection de toitures, ravalement de façades, ...

Au regard de la fin d'exercice 2024 mais aussi de la prolongation d'un an du dispositif, jusqu'au 24 septembre 2026, par voie d'avenant à la convention d'OPAH RU, il convient désormais de modifier les crédits de l'AP/CP en intégrant une année de plus (2026) comme suit :

2024	2025	2026	TOTAL
32 818,36	249 332,00	202 818,02	484 968,38

Vu l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU signé le 30 décembre 2024 ;

Vu l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU présenté en Conseil communautaire du 8 avril 2025, ayant reçu un avis favorable du délégué régional de l'Anah en date du 17 février 2025 ;

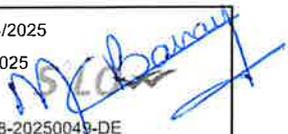
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la modification du phasage de l'AP/CP selon les conditions suivantes :

2024	2025	2026	TOTAL
32 818,36	249 332,00	202 818,02	484 968,38

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250049-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLOW

ID : 071-200070530-20250408-20250049-DE

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Épertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Épinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0050

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget principal.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Le budget primitif qui vous est proposé fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 18 mars dernier et s'inscrit tout naturellement dans le prolongement des derniers budgets afin de poursuivre les efforts de gestion déjà engagés.

L'exercice 2025 sera marqué au-delà par :

- Une recherche active de subventions permettant de limiter le coût de nos investissements,
- La finalisation du projet à l'administration permettant de contenir les charges de personnel malgré les impacts exogènes,
- L'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité permettant de répondre aux attentes du projet de territoire et d'aboutir à un nouvel équilibre financier au niveau du territoire afin que la CCGAM puisse assurer son rôle d'investisseur et de dynamisation de l'économie.

Le budget primitif proposé pour le budget principal de la CCGAM intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, la réalisation de 5,8 M€ d'investissement report compris (hors remboursement de la dette de 1,7M€) qui seront couverts pour la quasi-totalité de leur coût par les fonds propres du budget.

Le budget principal s'équilibre à 45 120 039,47 €, dont 37 619 604,33 € pour la section de fonctionnement et 7 500 435,14 € pour la section d'investissement. L'ensemble des budgets de la CCGAM représente **52 963 700,52 €**, toutes sections confondues.

Pour rappel, l'intervention de la CCGAM s'articule autour du budget principal et de 8 budgets annexes : « Salles évènementielles », « Service Public d'Assainissement Non Collectif », « Aéroport », « Abattoir », « Zones d'Activité Economique », « Immeubles productifs de revenus », « Salle Jean Genet » et « GEMAPI ».

Les résultats reportés à la fin de l'année 2024 sont les suivants :

- un excédent de clôture de la section d'investissement de 211 692,58 €.
- un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 6 193 495,43 €.

Soit un résultat global reporté, hors restes à réaliser, de 6 405 188,01 €.

En sus de ce résultat, il convient de tenir compte des reports d'investissement de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025, à savoir :

- en dépenses : 1 600 433,63 €,
- en recettes : 912 654,65 €.

Afin de couvrir le déficit qui résulte de la prise en compte des Restes à Réaliser, le compte excédents de fonctionnement capitalisés (1068) a été abondé pour 476 086,40 €. Finalement une fois cette affectation prise en compte, le résultat reporté atteint 6 881 274,41 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

Budget primitif CCGAM BP

Dépenses	Recettes
-----------------	-----------------

Section de fonctionnement

Charges à caractère général	10 099 001,00	Atténuations de charges	100 000,00
Charges de personnel	14 835 080,00	Ventes produits fabriqués, prestations	2 974 066,00
Atténuation de produits	1 070 617,00	Impôts et taxes	9 918 100,00
Autres produits de gestion courante	5 853 057,87	Fiscalité locale	13 150 000,00
Charges financières	280 793,55	Dotations et participations	5 060 212,90
Dotations aux provisions	1 500,00	Autres produits de gestion courante	6 250,00
Total opérations réelles	32 140 049,42	Total opérations réelles	31 208 628,90

Virement à la section d'investissement	4 012 549,91		
Opération d'ordre entre section	1 467 005,00	Opération d'ordre entre section	217 480,00
Total opérations d'ordre	5 479 554,91	Total opérations d'ordre	217 480,00

Résultat reporté	6 193 495,43
-------------------------	---------------------

Total dépenses	37 619 604,33	Total recettes	37 619 604,33
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Section d'investissement

Immobilisations incorporelles	681 427,25	Subventions d'investissement	938 547,74
Immobilisations corporelles	4 218 817,59	Dotations, fonds divers et réserves	372 000,00
Immobilisations en cours	0,00	Excédents de fonctionnement capitalisés	476 086,40
Subventions d'équipement versées	587 225,79		
Subventions d'investissement	13 500,00		
Emprunts et dettes assimilées	1 738 431,00		
Autres immobilisations financières	21 000,00		
Total opérations réelles	7 260 401,63	Total opérations réelles	1 786 634,14

		Virement de la section de fonctionnement	4 012 549,91
Opération d'ordre entre section	217 480,00	Opération d'ordre entre section	1 467 005,00
Opération patrimoniales	22 553,51	Opération patrimoniales	22 553,51
Total opérations d'ordre	240 033,51	Total opérations d'ordre	5 502 108,42

Résultat reporté	211 692,58
-------------------------	-------------------

Total dépenses	7 500 435,14	Total recettes	7 500 435,14
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Total budget	45 120 039,47	Total budget	45 120 039,47
---------------------	----------------------	---------------------	----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget total de fonctionnement s'équilibre à 37 619 604,33 €.

Les dépenses se détaillent ainsi :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 10 099 001 €. Il comprend les dépenses de fonctionnement courantes des services.

79,8 % des dépenses du chapitre 011 reposent sur sept natures de dépenses :

- les contrats de prestations de services (nature 611), représentent 39,8 % de ce chapitre dont 75,2 % sont affectés au traitement des déchets,
- les fluides (nature 60611 à 60618) : 9 %,
- les transports collectifs (nature 6245) : 6,7 %,
- l'entretien, la réparation et la maintenance (nature 615) : 7,2 %
- l'alimentation (nature 60623) : 8,2 %,
- les remboursements aux communes (nature 62875) : 4,7 %,
- les études et recherches (nature 617) : 2,3 %,
- les carburants (nature 60622) : 1,9 %.

La répartition de 92,4 % des dépenses du chapitre 011 entre les différentes compétences s'opère de la façon suivante :

Compétence	Montant
Déchets	3 333 642 €
Administration générale y compris pôles	2 014 450 €
Restauration scolaire	996 438 €
Transports urbains et mobilité	631 050 €
Centre nautique	542 750 €
Voiries et chemins	501 620 €
Pôle Habitat	446 347 €
Enseignement et activités liées	426 355 €
Périscolaire	316 134 €
Bibliothèques	125 365 €

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés s'élève à 14 835 080 €.

Les prévisions de la dépense relative à la masse salariale de l'année 2025 diminuent par rapport au BP 2024 en raison de la réalisation d'économies. La réorganisation des services permet de limiter le nombre le nombre d'agents à remplacer suite aux départs en retraite.

La répartition de 95,6 % des dépenses du chapitre 012 entre les différentes compétences s'effectue de la façon suivante :

Compétence	Montant
Administration générale y compris pôles	4 109 230 €
Enseignement et activités liées	3 482 902 €
Restauration scolaire	1 358 632 €
Déchets	1 084 583 €
Conservatoire de musique	951 186 €
Centre Nautique	796 041 €
Périscolaire	662 643 €
Urbanisme	661 190 €
Service commun DSTA	548 103 €
Bibliothèques	527 794 €

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

Le chapitre 014 – Atténuation de produits est estimé à 1 070 617 € et concerne :

- Les attributions de Compensatrices (AC) versées aux communes pour 155 000 €,
- Les reversements de la TEOMI au SIRTOM de Chagny pour 910 000 €,
- Le reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 5 617 €,

Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 5 853 057,87 € et concerne essentiellement :

- la contribution aux contingents secours-incendie (SDIS) pour 1 571 016 €,
- la subvention d'équilibre de 1 410 000 € versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- la subvention de 340 000 € versée à l'Office de Tourisme d'Autun et de l'Autunois,
- les indemnités et frais de formation des élus pour 189 650 €,
- la cotisation au Parc Naturel Régional de Morvan pour 40 000 €,
- la contribution pour les élèves de la CCGAM scolarisés hors périmètre de la communauté pour 37 230 €,
- la contribution au titre de la politique de l'habitat – subvention aux organismes publics pour 74 000 € pour le pacte territorial France Rénov.

Les subventions aux associations dont la liste est détaillée à l'annexe IV B8 s'élèvent (hors celles de l'office du tourisme et du CIAS) à 472 450 €.

Les subventions d'équilibre versées aux différents budgets annexes s'élèvent à 1 544 039,87 €.

SUBVENTIONS EQUIBRE DES BUDGETS ANNEXES	
IPDR	500 426,86 €
SALLE JEAN GENET	190 351,69 €
EDUEN	690 207,95 €
AERODROME	63 053,37 €
ZAE	100 000,00 €
TOTAL	1 544 039,87 €

Il est à préciser que les budgets annexes de l'abattoir et de l'aérodrome sont qualifiés de services publics industriels et commerciaux (SPIC) au regard des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipement similaires à celles des entreprises privées exerçant dans le même secteur.

Pour cette raison, ces budgets sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Néanmoins, le fonctionnement de ces services publics exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs. En effet, une augmentation de la redevance d'usage pour financer les investissements nécessaires au programme de modernisation de l'outil se ferait dans des proportions prohibitives pour les clients actuels et mettrait donc en danger un service public de proximité (abattages d'urgence, filières courtes...) et un outil nécessaire pour toute une filière économique locale.

Concernant l'aérodrome, le faible niveau de fréquentation ne permet pas de disposer de recettes nécessaires à la couverture des besoins d'investissement. La mise en péril de l'aérodrome enclaverait davantage le territoire notamment pour l'intervention des secours.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 63 053,37 € du budget principal vers le budget annexe de l'aérodrome.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 280 793,55 € et correspond aux intérêts des emprunts en-cours.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions, dépréciations s'élève à 1 500 €.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement se monte à 4 012 549,91 €

Les écritures d'ordre (Chapitre 042) d'un montant de 1 467 005 € correspondent aux dotations aux amortissements de l'exercice.

Les recettes se détaillent ainsi :

Le chapitre 013 – Atténuation de charges s'élève à 100 000 €.

Il correspond à des remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières, décharges syndicales... pour 70 000 €) ainsi que des remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (30 000 €).

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 2 974 066 €.

Les principales recettes se ventilent de la façon suivante :

Compétence	Montant
Restauration collective	1 434 400 €
Périscolaire	414 000 €
Déchets	205 600 €
Centre nautique	190 000 €
Conservatoire de musique	113 160 €
Affaires scolaires	32 300 €

Le chapitre 73 – Impôts et taxes s'élève à 9 918 100 €.

La fraction de TVA perçue en remplacement de la taxe d'habitation des résidences principales s'établit 5 870 000 €.

Celle en remplacement de la CVAE atteint 1 535 000 €.

L'attribution FPIC représente 600 000 € et les attributions de compensation perçues des communes représentent 1 913 100 €.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale s'élève à 13 150 000 €.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes fiscales sur lesquelles la communauté dispose d'un pouvoir de fixation du taux ou du produit.

Il est principalement constitué des recettes issues de la fiscalité directes locales que représentent :

- La taxe sur le foncier bâti,
- La taxe sur le foncier non bâti,
- La taxe d'habitation des résidences secondaires,
- La cotisation foncière des entreprises.

A titre d'information, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales s'établit à 1,7% pour 2025.

Le produit à percevoir issu de la hausse des taux d'imposition de 0.5% en 2025 représente 6 319 838 €

	Taux proposé	Produit Estimé
Taxe Habitation (RS et LV)	14,92 %	1 300 751 €
Taxe Foncier Bâti	4,87 %	2 263 625 €
Taxe Foncier Non Bâti	7,57 %	353 753 €
Cotisation Foncière des Entreprises	26,76 %	2 401 710 €

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

A ce produit s'ajoute la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti de 29 861 €.

Le produit attendu au titre de la TEOM représente 5 630 000 €, sur cette taxe est proposé un maintien du taux d'imposition (12,20% et 9,63% pour la partie appartenant au SIRTOM de Chagny).

Les autres produits d'impôts et taxes sont les suivants :

TASCOM	570 000 €
IFER	390 000 €

La recette de la taxe de séjour est estimée à 210 000 euros.

Le chapitre 74 – Dotations et Participations s'élève à 5 060 212,9 €.

Ce chapitre comprend notamment :

La Dotation Globale de Fonctionnement, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation des groupements de communes est inscrite pour 2 695 000 €. Les attributions de l'Etat pour exonération en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxes foncières (TF) s'élèvent à 1 043 000 €. Le montant de la part fonctionnement du FCTVA s'élève à 63 200 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement les suivantes :

- la participation de la Région Bourgogne Franche-Comté s'élève à 67 800,40 € et concerne l'OPHA-RU multisites (21 000 €), le financement du poste de chargé de mission politiques territoriales et celui de l'opération éco-circulaire (43 800,4€), l'attractivité médicale (3 000 €),
- la participation du Département s'élève à 83 400 € et concerne le conservatoire de musique (50 000 €), les COSEC (24 900 €) et les centres de loisirs (8 500 €),
- la participation de la CAF et de la MSA pour l'animation jeunesse s'élève à 456 130 €,
- la participation au périscolaire pour 11 685 €,
- la participation de l'ARS pour l'ingénierie du pôle santé s'élève à 30 695 €,
- la participation des Fonds Européens pour les politiques territoriales s'élève à 77 671 € (LEADER Ingénierie),
- la participation de l'Etat s'élève à 481 751,5 € et concerne principalement les pôles de services (70 000 €), le conservatoire (9 000 €), la filière agricole (DREAL pour 46 300 €), l'OPHA-RU (225 024 €), le pacte territorial France Renov (93 115 €), l'OPAH-RU multi-services (35 000 €), l'étude de la création d'un second site remarquable (3 312,5 €),
- la participation de CNRACL pour 20 000 €
- la participation des communes hors CCGAM aux frais de scolarité pour leurs élèves inscrits dans les écoles de la CCGAM s'élève à 4 880 €.

Le chapitre 75 – Produits de gestion courante s'élève à 6 250 €.

Cela correspond aux locations de salles aux pôles de services (3 750 €) et aux régularisations des frais du pôle transport (2 500 €).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) s'élèvent à 217 480 €.

Elles correspondent à la quote-part des subventions d'investissement pour 217 480 €.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2024 s'élève à 6 193 495,43 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget total d'investissement s'équilibre à 7 500 435,14 €. Ce montant comprend les restes à réaliser et le résultat anticipé reporté de 2024.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

Les dépenses se détaillent ainsi :

Les dépenses d'équipement nouvelles budgétées aux chapitres des immobilisations incorporelles (20), des subventions d'équipement (204), des immobilisations corporelles (21) et des immobilisations (23) s'élèvent à 3 887 037 € et se décomposent de la façon suivante :

I°) Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 3 433 109 €.

*** Voirie :**

- 604 000 € pour le programme 2025 de travaux sur les voiries intercommunales.

*** Urbanisme :**

- 23 040 € pour une étude et des frais d'enquête du PLUI.

*** Déchets :**

- 216 800 € pour l'acquisition de bacs et bornes, pour l'aménagement de points de regroupement et pour des travaux pour l'enregistrement des usagers à la déchetterie.
- 270 000 € pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

*** Bâtiments communautaires :**

- 1 161 664 € pour des aménagements extérieurs (accessibilité de l'accueil au public), des travaux de réfection du COSEC d'Étang sur Arroux, la réfection de la toiture basse des vestiaires du COSEC du Vallon, la réfection des sanitaires, des vestiaires et des accès divers du COSEC de la Chataigneraie et l'acquisition de petits matériels portatifs.

*** Pôle matériels :**

- 49 800 € pour l'acquisition d'un véhicule pour l'équipe déchets.

*** Equipe verte :**

- 20 400 € pour des ponts et barrières sur les voies vertes et de la signalétique pour les randonnées et véloroute.

*** Restauration scolaire :**

- 149 318 € pour la résine du sol de la cuisine centrale, la reprise du plafond de salle des frigos, une cellule de refroidissement au restaurant scolaire d'Autun, l'acquisition d'un véhicule frigorifique style trafic, l'installation d'une nouvelle plonge à la cantine Victor Hugo et des achats de matériels de cuisine.

*** Affaires scolaires :**

- 19 500 € pour l'achat de mobilier scolaire, le remplacement de matériel informatique obsolète et le remplacement de lave-linges vieillissants.

*** Services périscolaires :**

- 7 000 € pour la mise aux normes de deux garderies.

*** Centre Nautique :**

- 375 400 € pour l'étude AMO, une étude complémentaire, pour une rampe d'accès, pour un fauteuil d'évacuation, pour des portes coupe-feu et grooms et divers équipements.

*** Conservatoires de musique :**

- 11 000 € pour l'achat de partitions et d'instruments.

*** Bibliothèques – Fonds anciens :**

- 5 000 € pour l'achat de mobiliers, la création de fonds et du matériel de conservation.

*** Informatique - Téléphonie :**

- 115 500 € pour l'achat de matériels informatiques, de licences, de logiciels et de téléphones portables.

*** Administration Générale :**

- 362 607 € pour faire face à d'éventuels surcoûts d'autres opérations.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

*** Pôle Prévention et entretien :**

- 11 500€ pour l'achat de mobiliers ergonomiques et pour le renouvellement de sièges administratifs.

*** Pôles :**

- 5 580 € pour la réfection de l'étanchéité du local d'Etang sur Arroux.

*** Pôle transport et mobilité :**

- 25 000 € pour des frais d'études.

II°) Les différentes subventions d'équipement proposées s'élèvent à 453 928 € et se décomposent de la façon suivante :

Il s'agit de :

- 20 000 € de subventions d'équipement versées bâtiments et installations,
- 276 428 € de subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé bâtiments et installations dans le cadre de l'OPAH-RU et du pacte territorial France Rénov, pour lesquelles une AP/CP a été établie pour chacune d'eux,
- 97 500 € de subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé bâtiments et installations,
- 60 000 € pour la convention avec OPAH pour la réhabilitation du quartier de St Andoche.

Les subventions d'investissement « chapitre 13 » s'élèvent à 13 500 €, qui correspondent à un remboursement de subvention au département de trop perçu.

Les emprunts et dettes assimilées « chapitre 16 » s'élèvent à 1 738 431 € et correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les autres immobilisations financières « chapitre 27 » s'élèvent à 21 000 € et correspondent à une sollicitation de Conseil Départemental de Saône et Loire pour une avance de fonds départemental.

Les diverses dépenses d'ordre s'élèvent à 240 033,51 € :

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues pour 198 290 €, à la neutralisation des amortissements des subventions versées pour 19 190 € et des opérations patrimoniales pour 22 553,51 € (chapitre 041).

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 1 600 433,63 €.

Les recettes se détaillent ainsi :

Les nouvelles recettes de subvention d'équipement « chapitre 13 » s'élèvent à 25 893,09 € et sont affectées aux compétences suivantes :

*** Bibliothèque multimédia : 25 893,09 €**

Subventions versées dans le cadre de la DETR 2017 pour 25 893,09 €.

Les recettes financières inscrites au chapitre 10 s'élèvent à 372 000 € et correspondent au Fonds de Compensation de la T.V.A.

- 476 086,40 € correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2024.

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement se monte à 4 012 549,91 €

Les écritures d'ordre s'élèvent à 1 467 005 €, elles correspondent aux amortissements de l'exercice (chapitre 040).

Les écritures d'opérations patrimoniales s'élèvent à 22 553,51 € (chapitre 041).

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2024 s'élève à 211 692,58 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0050

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 912 654,65 €.

Comme il est indiqué dans l'article L5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez en annexe un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (57 voix pour et 2 abstentions),

ADOpte le budget primitif 2025 de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan,

AUTORISE le versement des subventions aux associations,

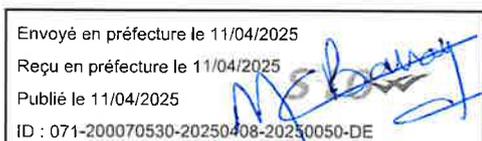
AUTORISE le versement de la subvention d'équilibre du budget au budget annexe de l'aérodrome pour 63 053,37 €,

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

APPROUVE le tableau des effectifs.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0051

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget annexe des salles évènementielles.

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe des salles événementielles représentent un volume global de 1 420 145,09 € toutes sections confondues. La section d'exploitation s'équilibre à 880 619,19 € tandis que celle d'investissement à 539 525,90 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de -144 572,73 € qui se décompose du côté de la section d'exploitation par un excédent de 526,24 € et d'un déficit d'investissement de 145 098,97 €.

A noter que les comptes 2024 font état de restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2025 uniquement en dépense pour 45 801,93 €. Les restes à réaliser ne permettant pas de couvrir le déficit de la section d'investissement (145 098,97 €), le compte des excédents capitalisés d'investissement a été alimenté de 190 900,90 €.

Budget primitif EDUEN			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général	351 290,00	Ventes produits fabriqués, prestations	143 000,00
Charges de personnel	132 690,00	Dotations et participations	690 207,95
Autres produits de gestion courante	1 000,00	Autres produits de gestion courante	0,00
Charges financières	45 789,19		
Charges spécifiques	1 225,00		
Total opérations réelles	531 994,19	Total opérations réelles	833 207,95
Virement à la section d'investissement	200 840,00		
Opération d'ordre entre section	147 785,00	Opération d'ordre entre section	46 885,00
Total opérations d'ordre	348 625,00	Total opérations d'ordre	46 885,00
		Résultat reporté	526,24
Total dépenses	880 619,19	Total recettes	880 619,19
Section d'investissement			
Immobilisations incorporelles	0,00	Subventions d'investissement	0,00
Immobilisations corporelles	149 451,93	Emprunts et dettes assimilées	0,00
Immobilisations en cours	0,00	Excédents de fonctionnement capitalisés	190 900,90
Subventions d'équipement versées	0,00		
Emprunts et dettes assimilées	198 090,00		
Total opérations réelles	347 541,93	Total opérations réelles	190 900,90
		Virement de la section de fonctionnement	200 840,00
Opération d'ordre entre section	46 885,00	Opération d'ordre entre section	147 785,00
Total opérations d'ordre	46 885,00	Total opérations d'ordre	348 625,00
Résultat reporté	145 098,97		
Total dépenses	539 525,90	Total recettes	539 525,90
Total budget	1 420 145,09	Total budget	1 420 145,09

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0051

* La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général s'élève à 351 290 €

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Les fluides : 120 000 €,
- Les impôts, assurances et taxes diverses : 20 200 €,
- les contrats de prestations extérieures : 12 000 €
- les locations mobilières : 75 640 €,
- l'entretien et les réparations : 4 000 €
- les frais de communication : 7 500 €,
- les autres services extérieurs : 61 650 €.
- le reversement de la billetterie de la patinoire : 50 000 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel s'élève à 132 690 €

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante s'élève à 1 000 € pour la SACEM.

Le chapitre 66 – Charges financières s'élève à 45 789,19 € et correspond aux intérêts des emprunts en cours.

Le chapitre 67 – Titres annulés sur exercices antérieurs s'élève à 1 225 €.

Les écritures d'ordre s'élèvent à 348 625 €.

Il s'agit des dotations aux amortissements pour 147 785 € (chapitre 042) et du virement à la section d'investissement pour 200 840 € (chapitre 023).

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Le chapitre 70 – Produits des services s'élève à 143 000 € au titre des locations de salles et des prestations annexes.

Le chapitre 74 – Dotations et participations s'élève à 690 207,95 €.

Il s'agit de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM.

Les écritures d'ordre (chapitre 042) s'élèvent à 46 885 €.

Cela correspond à la quote-part des subventions d'investissement.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2024 s'élève à 526,24 €.

* La section d'investissement

Les dépenses d'investissement :

Les immobilisations corporelles au chapitre 21 pour 103 650 € (dont 45 801,93 € de restes à réaliser 2024) concernent principalement :

- le P3 du chauffage urbain : 36 000 €,
- la rampe PMR : 25 650 €,
- la réfection de la toiture : 20 000 €,
- les palonniers : 6 000 €,
- les détections d'incendie des sanitaires : 5 000 €,
- l'achat de matériel (échelle, ...) : 5 000 €,
- l'achat de racks : 3 500 €,
- la mise en conformité de l'armoire électrique : 2 500 €,

- Dépenses financières au chapitre 16 pour 198 090 € correspondant au remboursement du capital de la dette.

- Les écritures d'ordre (chapitre 040) s'élèvent à 46 885 € et correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2024 s'élève à 145 098,97 € et les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 45 801,93 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0051

Les recettes d'investissement se détaillent ainsi :

- 190 900,90 € correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2024.
- 348 625 € d'écritures d'ordre correspondant aux amortissements de l'exercice (chapitre 040 - 147 785 €) et au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021 - 200 840 €).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (52 voix pour et 7 abstentions),

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe des salles évènementielles,

APPROUVE le tableau des effectifs.

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des salles évènementielles, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250051-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BÉRRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHÉRET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0052

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC).

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe de l'assainissement non collectif représentent un volume global de 531 465,05 € toutes sections confondues. La section d'exploitation s'équilibre à 367 604,69 € tandis que celle d'investissement à 163 860,36 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 257 604,69 €. Ce montant est inscrit comme excédent reporté de la section de fonctionnement. La section d'investissement étant déficitaire l'an passé, un déficit est reporté cette année pour 23 655,67€ et fait l'objet d'une couverture par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 23 655,67€.

Le budget annexe du SPANC ne fait état à la fin de l'exercice 2024 d'aucun reste à réaliser d'investissement à reporter sur 2025.

Budget primitif SPANC			
Dépenses		Recettes	
Section d'exploitation			
Charges à caractère général	50 700,00	Prestations de services	110 000,00
Charges de personnel	171 700,00		
Autres produits de gestion courante	3 000,00		
Charges exceptionnelles	2 000,00		
Total opérations réelles	227 400,00	Total opérations réelles	110 000,00
Virement à la section d'investissement	122 454,69		
Opération d'ordre entre section	17 750,00		
Total opérations d'ordre	140 204,69	Total opérations d'ordre	0,00
		Résultat reporté	257 604,69
Total dépenses	367 604,69	Total recettes	367 604,69
Section d'investissement			
Immobilisations corporelles	140 204,69	Excédents de fonctionnement capitalisés	23 655,67
Total opérations réelles	140 204,69	Total opérations réelles	23 655,67
		Virement de la section de fonctionnement	122 454,69
		Opération d'ordre entre section	17 750,00
Total opérations d'ordre	0,00	Total opérations d'ordre	140 204,69
Résultat reporté	23 655,67	Résultat reporté	
Total dépenses	163 860,36	Total recettes	163 860,36
Total budget	531 465,05	Total budget	531 465,05

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0052

Le détail des opérations prévues au budget primitif vous est présenté ci-après :

I. La section de fonctionnement

i. Les recettes d'exploitation

D'un montant de 367 604,69 €, elles proviennent des redevances de l'assainissement non collectif des usagers (chapitre 70) pour 110 000 €, et de l'excédent d'exploitation reporté, pour 257 604,69 €.

ii. Les dépenses d'exploitation

Elles s'élèvent à 367 604,69 € et concernent :

- le fonctionnement quotidien du service (chapitre 011) pour 50 700 €,
- les charges de personnel pour 171 700 € (chapitre 012) qui intègrent un élargissement de l'équipe SPANC à un technicien supplémentaire,
- les créances admises en non-valeur et éteintes pour 3 000 € (chapitre 65),
- l'ouverture de crédits à hauteur de 2 000 € pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (chapitre 67),
- la dotation aux amortissements : 17 750 € (chapitre 042),
- le virement à la section d'investissement pour 122 454,69 € (chapitre 023)

II. La section d'investissement

i. Les recettes d'investissement :

Elles concernent :

- L'amortissement des immobilisations pour 17 750 € (chapitre 040),
- Le virement de crédit de la section d'exploitation pour 122 454,69 € (chapitre 021)
- La couverture du déficit d'investissement reporté par une affectation du même montant d'une partie du résultat d'exploitation 2024 au compte excédents de fonctionnement capitalisés (1068, chapitre 10) : 23 655,67 €.

ii. Les dépenses d'investissement :

Elles concernent :

- Les prévisions d'immobilisations corporelles (chapitre 21) de 140 204,69 € qui permettront l'achat de diverses immobilisations (véhicules, matériels informatiques...).
- Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2024 pour 23 655,67 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC),

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 071-200070530-20250408-20250052-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0053

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 –Budget annexe de l'abattoir.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe de l'abattoir représentent un volume global de **1 225 545,30 €** toutes sections confondues. La section d'exploitation s'équilibre à **333 273,58 €** tandis que celle d'investissement à **892 271,72 €**.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de -252 195,41 € qui se décompose du côté de la section d'exploitation par un excédent de 65 165,58 € et d'un déficit d'investissement de 317 360,99 €.

A noter que les comptes 2024 font état de restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2025 : des dépenses à hauteur de 26 446,88 € et des recettes pour 627 556,99 €. Le solde des restes à réalisés reportés sur 2025 (601 110,01 €) étant supérieur au déficit de la section d'investissement (317 360,99 €), le résultat d'exploitation n'a pas besoin d'être amputé de tout ou partie de son volume pour couvrir le déficit d'investissement.

Le budget annexe de l'abattoir est assujetti à la TVA, les crédits inscrits sont donc des montants HT.

Budget primitif abattoir			
Dépenses		Recettes	
Section d'exploitation			
Charges à caractère général	40 600,00	Ventes produits fabriqués, prestations	87 000,00
Autres produits de gestion courante	10,00	Autres produits de gestion courante	75 753,00
Charges financières	27 948,85		
Total opérations réelles	68 558,85	Total opérations réelles	162 753,00
Virement à la section d'investissement	53 838,73		
Opération d'ordre entre section	210 876,00	Opération d'ordre entre section	105 355,00
Total opérations d'ordre	264 714,73	Total opérations d'ordre	105 355,00
		Résultat reporté	65 165,58
Total dépenses	333 273,58	Total recettes	333 273,58
Section d'investissement			
Immobilisations incorporelles	76 446,88	Subventions d'investissement	627 556,99
Immobilisations corporelles	264 927,85		
Emprunts et dettes assimilées	128 181,00		
Total opérations réelles	469 555,73	Total opérations réelles	627 556,99
		Virement de la section de fonctionnement	53 838,73
Opération d'ordre entre section	105 355,00	Opération d'ordre entre section	210 876,00
Total opérations d'ordre	105 355,00	Total opérations d'ordre	264 714,73
Résultat reporté	317 360,99		
Total dépenses	892 271,72	Total recettes	892 271,72
Total budget	1 225 545,30	Total budget	1 225 545,30

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0053

Il est présenté ci-dessous les montants prévus au sein de chaque chapitre budgétaire.

I. La section d'exploitation est équilibrée à 333 273,58 €.

i. Les dépenses d'exploitation concernent :

- Au chapitre des charges à caractère général (011) : 40 600 euros pour l'entretien du bâtiment (15 000 €), la réparation et maintenance des outils de production (2 000 €), des frais d'honoraires (5 000 €), de la publicité pour des travaux (1 200 €) ainsi que le remboursement à la ville d'Autun de la taxe foncière et de la TEOM (17 400 €),

- 10€ d'arrondi TVA dans le chapitre des autres charges de gestion courante (chapitre 65)

- Au chapitre des charges financières (66), le paiement des intérêts des emprunts pour 27 948,85 €,

- Les écritures d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements pour 210 876 € (chapitre 042), ainsi que le virement à la section d'investissement : 53 838,73 € (chapitre 023).

ii. Les recettes de fonctionnement concernent :

- Au chapitre des ventes de produits fabriqués et prestations (70) : 87 000 € pour la redevance d'usage versée par les usagers à la SICA,

- Au chapitre des autres produits de gestion courante (75), la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 75 743 € et un arrondi de TVA est prévu pour 10 €

- Les écritures d'ordre au chapitre 042 concernent L'amortissement des subventions d'investissement reçues pour 105 355 €.

L'excédent reporté en section d'exploitation s'élève à 65 165,58 €.

II. La section d'investissement est équilibrée à 892 271,72 €.

i. Les dépenses d'investissement concernent :

- Le lancement de l'AMO pour les travaux d'aménagement de nouveaux frigos et une étude énergétique pour 50 000 € (chapitre 20, immobilisations incorporelles), qui fait l'objet d'une AP/CP.

- Des travaux de remise à niveau à l'intérieur du bâtiment pour 264 927,85 € (chapitre 21, immobilisation corporelles),

- Le remboursement du capital des emprunts pour 128 181 € (chapitre 16, emprunts et dettes assimilées),

- Les écritures d'ordre (chapitre 040) relatives à la quote-part des subventions d'investissement pour 105 355 €,

Le déficit reporté de la section d'investissement est de 317 360,99 €.

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 26 446,88 €

ii. Les recettes d'investissement sont constituées :

Les écritures d'ordre s'élèvent à 264 714,73 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (53 838,73 € - chapitre 021) et aux amortissements de l'exercice (210 876 € - chapitre 040)

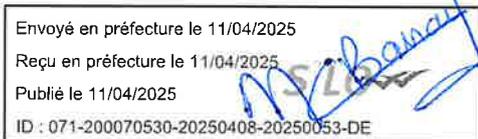
Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 627 556,99 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0053

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe de l'abattoir,

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A handwritten signature in blue ink, 'M. Barnay', written in a cursive style.

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0054

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 –Budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR).

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Ce budget concerne le centre de ressources numériques, la maison des entreprises, le pôle Platon Formation, les maisons de santé, l'atelier relais et le pôle pêche-habitat de loisirs.

Les prévisions du budget annexe des immeubles productifs de revenus représentent un volume global de 1 459 023,50 € toutes sections confondues. La section de fonctionnement s'équilibre à 865 254,00 € tandis que celle d'investissement à 593 769,50 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 119 758,23 €. Ce montant se divise en un excédent de fonctionnement (44 798,15 €), le déficit d'investissement reporté (75 434,42 €) et l'inscription en excédents de fonctionnement capitalisés de 150 384,50 € permettant de couvrir à la fois le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser (-74 950,08 €, 114 950,08 € de dépenses, 40 000,00 € de recettes).

Budget primitif IPDR	
-----------------------------	--

Dépenses	Recettes
-----------------	-----------------

Section de fonctionnement	
----------------------------------	--

Charges à caractère général	345 160,00	Ventes produits fabriqués, prestations	31 301,00
Charges de personnel	256 135,00	Dotations et participations	534 218,85
Autres produits de gestion courante	10 000,00	Autres produits de gestion courante	223 396,00
Charges financières	37 969,00		
Total opérations réelles	649 264,00	Total opérations réelles	788 915,85

Virement à la section d'investissement	109 535,00	Opération d'ordre entre section	31 540,00
Opération d'ordre entre section	106 455,00	Total opérations d'ordre	31 540,00
Total opérations d'ordre	215 990,00		

Résultat reporté	44 798,15
-------------------------	------------------

Total dépenses	865 254,00	Total recettes	865 254,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Section d'investissement	
---------------------------------	--

Immobilisations incorporelles	22 142,27	Subventions d'investissement	40 000,00
Immobilisations corporelles	294 007,81	Emprunts et dettes assimilées	182 550,00
Emprunts et dettes assimilées	168 345,00	Excédents de fonctionnement capitalisés	150 384,50
Autres immobilisations financières	2 300,00		
Total opérations réelles	486 795,08	Total opérations réelles	372 934,50

Opération d'ordre entre section	31 540,00	Virement de la section de fonctionnement	109 535,00
Total opérations d'ordre	31 540,00	Opération d'ordre entre section	1 113 300,00
		Total opérations d'ordre	220 835,00

Résultat reporté	75 434,42
-------------------------	------------------

Total dépenses	593 769,50	Total recettes	593 769,50
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Total budget	1 459 023,50	Total budget	1 459 023,50
---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

La section de fonctionnement est équilibrée à 865 254,00 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- des remboursements de frais par les locataires des différentes structures pour 31 301 € (chapitre 70, produits des services, du domaine et ventes diverses),
- le versement de subventions pour 534 218,85 € (chapitre 74, dotations et participations), il s'agit de la Région pour l'animation du centre de ressources numériques d'un montant de 48 800 €, de l'Etat pour la Fabrique Numérique de territoire pour 25 000 € et la subvention d'équilibre versée par le budget principal d'une valeur de 460 418,85 €,
- les loyers (chapitre 75, autres produits de gestion courante) s'élèvent à 223 396 euros et se décomposent ainsi : 19 000 € pour le centre de ressources numériques, 3 900 € pour l'atelier relais d'Etang sur Arroux, 7 730 € pour la maison des entreprises, 41 666 € pour le pôle formation, 48 000 € pour la maison de santé de Couches, 28 100 € pour la maison de santé d'Etang sur Arroux, 40 000 € pour la maison de santé d'Epinac et 35 000 € pour la maison de santé Rosapark
- la quote-part des subventions d'investissement pour 31 540 € (chapitre 042).

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2024 s'élève à 44 798,15 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Pour le chapitre des charges à caractère général (011) : 345 160 euros qui correspondent principalement à
- la maintenance, le coût de l'entretien et des réparations : 37 650 €,
 - les prestations des intervenants extérieurs : 15 000 €,
 - la consommation de fluides : 137 700 €,
 - les taxes foncières et la TEOM : 22 880 €,
 - les frais de télécommunication : 11 510 €,
 - des fournitures de petit équipement : 20 670 €,
 - le remboursement des impôts fonciers à la ville d'Autun : 22 750 €,
 - les frais de communication : 3 200 €.
 - les locations et charges : 61 750 €
 - les autres frais : 12 050 €
 - les salaires et charges : 256 135 € (chapitre 012, charges de personnel),
 - les créances éteintes et admises en non-valeur des différentes structures : 10 000 € (chapitre 65, autres charges de gestion courante),
 - le remboursement des intérêts d'emprunt : 37 969 € (chapitre 66, charges financières),
 - le virement à la section d'investissement pour 109 535 € (chapitre 023)
 - les écritures d'ordre pour 106 455 € qui correspondent à la dotation aux amortissements (chapitre 042).

La section d'investissement est équilibrée à 593 769,50 €.

Les recettes d'investissement concernent :

Au chapitre des emprunts et dettes assimilées (16) : 180 000 euros pour un emprunt afin de financer le programme d'investissements de l'année 2025, et 2 550 euros inscrits pour les cautions à la pépinière d'entreprises,

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 109 535 € (chapitre 021).

La dotation aux amortissements s'élève à 111 300 € (chapitre 040),

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 40 000 €.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0054

150 384,50 € correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2024.

Les dépenses d'investissement concernent :

Au chapitre des immobilisations corporelles (21) : 201 200 euros fléchés essentiellement pour :

- des travaux de chauffage VMC de la maison de santé Rosapark pour 180 000 €,
- du matériel de bureau et informatique pour la pépinière d'entreprises pour 10 000 €,
- des levées de prescriptions électriques pour la pépinière d'entreprises pour 3 700 €,
- des travaux pour la maison de santé de Couches concernant le remplacement de la double-porte de l'issue de secours pour 7 500 €,

Au chapitre des emprunts et dettes assimilées (16) : 168 345 € pour le remboursement du capital des emprunts,

Au chapitre des autres immobilisations financières (27) : 2 300 € pour les dépôts et cautionnements,

Au chapitre 040 : 31 540 € pour la quote-part des subventions d'investissement,

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2024 s'élève à 75 434,42 € et les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 114 950,08 €.

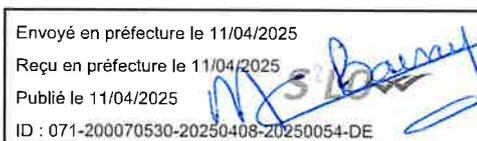
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du budget annexe des immeubles productifs de revenus (IPDR),

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

D'AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des immeubles productifs de revenus, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0055

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 –Budget annexe de l'aérodrome.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe de l'aérodrome représentent un volume global de 128 020,36 € toutes sections confondues. La section d'exploitation s'équilibre à 71 840,00 € tandis que celle d'investissement à 56 180,36 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 36 606,99 € qui se décompose du côté de la section d'exploitation par un excédent de 466,63 € et d'un excédent d'investissement de 36 140,36 €.

A noter que les comptes 2024 ne font état d'aucun restes à réaliser d'investissement à reporter sur l'exercice 2025.

Budget primitif aerodrome			
Dépenses		Recettes	
Section d'exploitation			
Charges à caractère général	51 800,00	Produits des services	7 350,00
		Subvention d'exploitation	63 053,37
Total opérations réelles	51 800,00	Total opérations réelles	70 403,37
Virement à la section d'investissement	0,00		
Opération d'ordre entre section	20 040,00	Opération d'ordre entre section	970,00
Total opérations d'ordre	20 040,00	Total opérations d'ordre	970,00
		Résultat reporté	466,63
Total dépenses	71 840,00	Total recettes	71 840,00
Section d'investissement			
Immobilisations corporelles	55 210,36		
Total opérations réelles	55 210,36	Total opérations réelles	0,00
		Virement de la section de fonctionnement	0,00
Opération d'ordre entre section	970,00	Opération d'ordre entre section	20 040,00
Total opérations d'ordre	970,00	Total opérations d'ordre	20 040,00
		Résultat reporté	36 140,36
Total dépenses	56 180,36	Total recettes	56 180,36
Total budget	128 020,36	Total budget	128 020,36

I. La section d'exploitation est équilibrée à 71 840 €.

i. Les recettes d'exploitation :

- Produits et services (chapitre 70) : 7 350 euros concerne la location de stationnement d'aéronefs sous abri, estimée à 7 000 € et le remboursement des fluides et de la TEOM estimé à 350 €,

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0055

- La subvention d'équilibre qui s'élève à 63 053,37 € (chapitre 74),

Concernant l'aérodrome, le faible niveau de fréquentation ne permet pas de disposer de recettes nécessaires à la couverture des besoins d'investissement. La mise en péril de l'aérodrome enclaverait davantage le territoire notamment pour l'intervention des secours.

Dans ce cas précis, la collectivité de rattachement peut - par dérogation - décider une prise en charge des dépenses du SPIC par son budget général. En l'occurrence, il sera donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer, en faveur d'une subvention de fonctionnement de 63 053,37 € du budget principal vers le budget annexe de l'aérodrome.

- La quote-part des subventions d'investissement s'élève à 970 € (écriture d'ordre au chapitre 042).
- L'excédent d'exploitation reporté fin 2024 de 466,63 €.

ii. Les dépenses d'exploitation :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 51 800 euros, dont :
 - la taxe foncière et la TEOM pour 12 500 €,
 - des fluides pour 3 200 €,
 - la cotisation à l'UAF (Union des Aéroports Français) et l'adhésion à l'association des aérodromes français qui s'élèvent à 3 000 €,
 - l'entretien et la maintenance de biens mobiliers : 29 000 €,
 - la maintenance : 600 €,
 - l'achat d'extincteurs : 1 000 €,
 - les assurances pour 2 050 €,
 - l'achat d'autres matières et fournitures : 200 €,
 - l'entretien et réparations des bâtiments : 250 €,
- Au chapitre 042 (écritures d'ordre) : 20 040 € correspondant aux dotations aux amortissements.

II. La section d'investissement est équilibrée à 56 180,36 €.

i. Les recettes d'investissement concernent :

- l'amortissement des équipements pour 20 040 € (écriture d'ordre au chapitre 040).

L'excédent de clôture de la section d'investissement fin 2024 s'élève à 36 140,36 €.

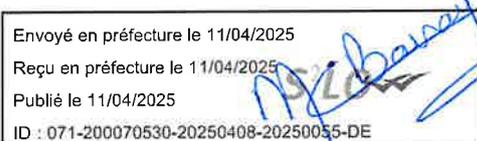
ii. Les dépenses d'investissement concernent :

- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) : 55 210,36 euros. Ces crédits permettront la réfection du tableau électrique.
- Les écritures d'ordre relatives aux amortissements des subventions représentent 970 € (chapitre 040).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe de l'aérodrome.

Autorise Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 60
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0056

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe des zones d'activités économiques représentent un volume global de 1 632 759,86 € toutes sections confondues. La section de fonctionnement s'équilibre à 459 900,92 € tandis que celle d'investissement à 1 172 858,94 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 484 231,86 € qui se décompose du côté de la section de fonctionnement par un excédent de 221 105,92 €, pas un excédent d'investissement de 202 739,08 € et par une affectation en excédents de fonctionnement capitalisés de 60 386,86 € pour couvrir les restes à réaliser non couverts par l'excédent d'investissement. Les restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025 ne sont composées que de dépenses pour 263 125,94 €.

Budget primitif ZAE			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général	134 510,00	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
Charges de personnel	0,00	Dotations et participations	100 000,00
Autres produits de gestion courante	10,00	Autres produits de gestion courante	10,00
Charges financières	15 229,70		
Total opérations réelles	149 749,70	Total opérations réelles	100 010,00
Virement à la section d'investissement	182 526,22		
Opération d'ordre entre section	127 625,00	Opération d'ordre entre section	138 785,00
Total opérations d'ordre	310 151,22	Total opérations d'ordre	138 785,00
		Résultat reporté	221 105,92
Total dépenses	459 900,92	Total recettes	459 900,92
Section d'investissement			
Immobilisations incorporelles	53 437,50	Subventions d'investissement	0,00
Immobilisations corporelles	577 084,93	Emprunts et dettes assimilées	599 581,78
Immobilisations en cours	69 725,92	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 386,86
Subventions d'équipement versées	229 877,59		
Emprunts et dettes assimilées	103 948,00		
Total opérations réelles	1 034 073,94	Total opérations réelles	659 968,64
		Virement de la section de fonctionnement	182 526,22
Opération d'ordre entre section	138 785,00	Opération d'ordre entre section	127 625,00
Total opérations d'ordre	138 785,00	Total opérations d'ordre	310 151,22
		Résultat reporté	202 739,08
Total dépenses	1 172 858,94	Total recettes	1 172 858,94
Total budget	1 632 759,86	Total budget	1 632 759,86

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0056

La section de fonctionnement est équilibrée à 459 900,92 €.

Les recettes de fonctionnement concernent :

- Un arrondi de TVA pour 10 € (chapitre 75),
 - La reprise des amortissements de subvention pour 138 785 €,
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à 100 000 €.

L'excédent de fonctionnement anticipé s'élève à 221 105,92 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 134 510 € correspondant aux frais de fonctionnement sur les zones. Il se décompose de la façon suivante, 54 000 € pour la Zone d'activité de Saint Forgeot, 13 000 € pour le PASA, 12 390 € pour la zone de Bellevue, 5 120 € pour la zone de Couches, 5 000 € pour la zone de St Andoche, 30 000 € pour la zone de St Pantaléon, 5 000 € la zone d'Epinac et 10 000 € pour la zone d'Etang sur Arroux,

- une régularisation d'arrondis de TVA de 10 euros (chapitre 65),

- les intérêts des emprunts contractés par la Ville d'Autun avant 2014 et les intérêts des emprunts contractés par la CCGAM depuis 2014 s'élèvent à 15 229,70€ (chapitre 66),

- les écritures d'ordre concernent le virement à la section d'investissement (182 526,22€ - chapitre 023) et la dotation aux amortissements des biens (127 625 € - chapitre 042)

La section d'investissement est équilibrée à 1 172 858,94 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- le virement de la section de fonctionnement : 182 526,22 € (chapitre 021),

- la dotation aux amortissements des biens : 127 625 € (chapitre 040)

- Une prévision de mobilisation d'un nouvel emprunt de 599 581,78 €

- 60 386,86 € correspondant aux excédents de fonctionnement capitalisés au compte 1068 pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement de fin 2024.

L'excédent d'investissement anticipé fin 2024 s'élève à 202 739,08 €.

Les dépenses d'investissement concernent :

Les opérations d'équipement qui s'élèvent à 667 000 € se décomposent de la façon suivante :

- Couches : 20 000 €
- Saint-Forgeot : 54 500 €
- Saint Pantaléon : 40 000 €
- Epinac : 25 900 €
- Bellevue : 522 000 €
- Etang : 4 600 €

Le capital des emprunts transférés par la ville d'Autun et le capital des emprunts contractés par la CCGAM s'élèvent à 103 948 € (chapitre 16).

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0056

La reprise des amortissements des subventions est de 138 785 €, qui concerne des opérations d'ordre (chapitre 040),

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 263 125,94€.

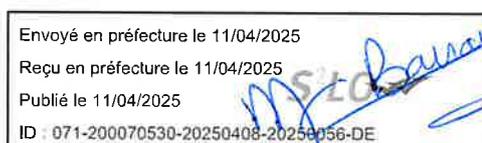
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe des ZAE, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

Handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Barnay".

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 60
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELLIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0057

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget annexe de la salle Jean Genet.

Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe de la salle Jean GENET représentent un volume global de 438 457,75 € toutes sections confondues. La section de fonctionnement s'équilibre à 270 805,96 € tandis que celle d'investissement à 220 551,69 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 50 254,27 €. Ce montant est inscrit comme excédent reporté de la section de fonctionnement. La section d'investissement étant déficitaire l'an passé, un déficit est reporté cette année pour 21 209,79 € et fait l'objet d'une couverture par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2024 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour 21 209,79€.

A noter que le budget annexe de la salle Jean GENET ne fait état à la fin de l'exercice 2024 d'aucun reste à réaliser d'investissement à reporter sur 2025.

Budget primitif Salle Jean Genet			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général	137 669,00	Ventes produits fabriqués, prestations	5 000,00
Charges de personnel	46 305,00	Dotations et participations	215 351,69
Autres produits de gestion courante	3 000,00	Autres produits de gestion courante	0,00
Charges financières	33 703,96		
Charges spécifiques	0,00		
Total opérations réelles	220 677,96	Total opérations réelles	220 351,69
Virement à la section d'investissement	40 263,00		
Opération d'ordre entre section	9 865,00	Opération d'ordre entre section	200,00
Total opérations d'ordre	50 128,00	Total opérations d'ordre	200,00
		Résultat reporté	50 254,27
Total dépenses	270 805,96	Total recettes	270 805,96
Section d'investissement			
Immobilisations incorporelles	0,00	Subventions d'investissement	0,00
Immobilisations corporelles	109 195,00	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00
Immobilisations en cours	0,00	Excédents de fonctionnement capitalisés	21 209,79
Subventions d'équipement versées	0,00	Autres immobilisations financières	21 314,00
Emprunts et dettes assimilées	37 047,00		
Total opérations réelles	146 242,00	Total opérations réelles	117 523,79
		Virement de la section de fonctionnement	40 263,00
Opération d'ordre entre section	200,00	Opération d'ordre entre section	9 865,00
Total opérations d'ordre	200,00	Total opérations d'ordre	50 128,00
Résultat reporté	21 209,79		
Total dépenses	167 651,79	Total recettes	167 651,79
Total budget	438 457,75	Total budget	438 457,75

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0057

La section de fonctionnement est équilibrée à 270 805,96 €.

Les recettes concernent :

- au chapitre des produits des services (70) : 5 000 euros, il s'agit de la billetterie pour 4 000 € et du remboursement de frais (consommation eau incendie) par l'EHPAD des Myosotis pour 1 000 €,

- au chapitre des subventions et participations (74) : 215 351,69 euros, il s'agit des subventions versées par le Conseil Départemental (10 000 €) et la DRAC (15 000 €). La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la CCGAM s'élève à 190 351,69 €,

Les écritures d'ordre (chapitre 042) sont de 200,00 € et concernent l'amortissement des subventions.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement fin 2024 (R002) s'élève à 50 254,27 €.

Les dépenses concernent :

Des

- Au chapitre des charges à caractère général (011) : 137 669 euros, il s'agit principalement :
 - des fluides : 12 000 €,
 - du contrat de prestation de service gros entretien (Auxifip) : 40 000 €,
 - de différents prestataires de spectacles : 35 000 €,
 - du remboursement à l'Ehpad Myosotis de la consommation de gaz et de la maintenance chaufferie : 6 700 €, à d'autres organismes 10 000 €,
 - de frais de réceptions : 3 000 €
 - de la communication : 2 180 €,
 - des frais de maintenance et d'entretien : 11 450 €
 - des fournitures d'entretien, de petit équipement, administratives, autres : 7 750 €
- les frais de personnels : 46 305 € (chapitre 012, charges de personnel),
- les frais liés à la SACEM : 3 000 € (chapitre 65, autres charges de gestion courante)
- les intérêts liés au BEA (bail emphytéotique administratif) et l'emprunt contracté en 2023 : 33 703,96 € (chapitre 66, charges financières),
- le virement à la section d'investissement : 40 263 € (chapitre 023),
- la dotation aux amortissements de biens : 9 865 € (chapitre 042).

La section d'investissement est équilibrée à 167 651,79 €.

Les recettes concernent :

- les excédents de fonctionnement capitalisés s'élèvent à 21 209,79 € (compte 1068).
- le remboursement du capital du BEA par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM) pour les communes de l'ex CCAC ayant rejoint la CUCM en 2014 : 21 314 € (chapitre 27, autres immobilisations financières),
- le virement de la section de fonctionnement pour 40 263 € (chapitre 021),
 - la dotation aux amortissements des biens : 9 865 € (chapitre 040).
 - un nouvel emprunt : 75 000 € (Chapitre 16, emprunts et dettes assimilés).

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0057

Les dépenses concernent :

- au chapitre 21 : 109 195 € dont le montant de TVA lié au BEA pour 13 295 €, mise en conformité de l'installation électrique pour 45 600 €, la mise en sécurité du monteuseur (rampe amovible) pour 30 000 € et 20 300 € de matériels pour l'événementiel,
- au chapitre 16 : 37 047 € qui concernent le capital lié au BEA pour 34 130 € et pour 1 667 € le capital de l'emprunt contracté en 2023, pour 1 250 € le capital du nouvel emprunt,
- l'amortissement des subventions : 200 € (chapitre 040)

Le déficit de clôture de la section d'investissement fin 2024 s'élève à 21 209,79 €.

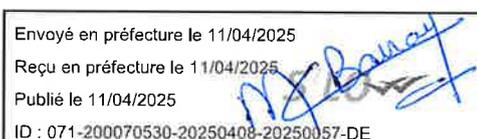
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (59 voix pour et 1 abstention),

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe de la salle Jean Genet,

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe de la salle Jean GENET, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0058

Objet : Budget primitif CCGAM 2025 – Budget annexe GEMAPI.

**Rapport de Monsieur Jean-François ALUZE
Vice-Président**

Chers Collègues,

Les prévisions du budget annexe GEMAPI représentent un volume global de 1 008 244,14 € toutes sections confondues. La section de fonctionnement s'équilibre à 525 244,14 € tandis que celle d'investissement à 483 000 €.

Le budget primitif intègre une reprise anticipée des résultats à hauteur de 592 959,94 € qui se décompose du côté de la section de fonctionnement par un excédent de 368 144,14 € et d'un excédent d'investissement de 224 815,80 €.

A noter par ailleurs que les prévisions budgétaires 2025 comprennent les restes à réaliser d'investissement 2024 reportés pour 4 980 € correspondant à des travaux de renforcement de la berge de l'Arroux.

Budget primitif GEMAPI			
Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général	103 800,00	Fiscalité locale	150 000,00
Charges de personnel	60 000,00	Dotations et participations	7 100,00
Atténuations de produits	10 000,00		
Autres produits de gestion courante	80 000,00		
Charges financières	13 259,94		
Total opérations réelles	267 059,94	Total opérations réelles	157 100,00
Virement à la section d'investissement	251 669,20		
Opération d'ordre entre section	6 515,00		
Total opérations d'ordre	258 184,20	Total opérations d'ordre	0,00
		Résultat reporté	368 144,14
Total dépenses	525 244,14	Total recettes	525 244,14
Section d'investissement			
Immobilisations corporelles	425 000,00		
Emprunts et dettes assimilées	58 000,00		
Total opérations réelles	483 000,00	Total opérations réelles	0,00
		Virement de la section de fonctionnement	251 669,20
		Opération d'ordre entre section	6 515,00
Total opérations d'ordre	0,00	Total opérations d'ordre	258 184,20
		Résultat reporté	224 815,80
Total dépenses	483 000,00	Total recettes	483 000,00
Total budget	1 008 244,14	Total budget	1 008 244,14

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0058

Le détail des opérations prévues au budget primitif vous est présenté ci-après :

I. La section de fonctionnement est équilibrée à 525 244,14 €.

i. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont composées de peu d'entrées :

- La taxe GEMAPI instaurée depuis 2018 pour financer la compétence du même nom. Pour 2025, il est prévu de maintenir le niveau de 2024, soit 4,09 € par habitant pour la taxe GEMAPI ce qui permettrait au budget de percevoir autour de 150 000 € (= 4,09 € x 36 643 habitants).

- Une dotation de l'Etat visant à compenser pour la CCGAM les effets de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales pour 7 100€.

- L'excédent reporté de la section de fonctionnement 2024 qui s'élève à 368 144,14 €.

ii. Les dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 : il s'agit de l'entretien et de la réparation d'infrastructures pour 103 800 euros,

- L'ingénierie interne pour 60 000 € (chapitre 012). Il s'agit ici de la refacturation du temps d'intervention des agents affectés au budget principal pour la compétence GEMAPI.

- Au chapitre 014 – Atténuation de produits : 10 000 euros pour des dégrèvements liés à la taxe GEMAPI,

- Les redevances au SMBVAS, aux syndicats de la Dheune et du bassin Yonne- Cure-Cousin ainsi qu'au contrat territorial Sud Morvan pour 80 000 € (chapitre 65),

- Les intérêts des emprunts pour 13 259,94 € (chapitre 66),

- La dotation aux amortissements pour 6 515,00 € (chapitre 68),

- Le virement à la section d'investissement pour 251 669,20 € (chapitre 023).

A noter que l'autofinancement qui correspond à la somme du virement à la section d'investissement et à la dotation aux amortissements s'établit à 258 184,20 €. Cela signifie que l'excédent reporté de l'exercice 2024 est consommé pour partie pour financer des charges de fonctionnement 2025.

II. La section d'investissement est équilibrée à 483 000 €.

i. Les recettes concernent :

- L'excédent reporté de la section d'investissement qui s'élève à 224 815,80 € (R001),

- Les amortissements pour 6 515 € (Chapitre 040),

- Le virement de la section de fonctionnement pour 251 669,20 € (chapitre 021).

ii. Les dépenses concernent :

- Chapitre 21 : 420 020 € pour des travaux de prévention des inondations, pour des travaux de digue et pour du matériel,

- Le remboursement du capital des emprunts pour 58 000 € (chapitre 16).

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0058

Les restes à réaliser de l'exercice précédent s'élèvent à 4 980 € et correspondent à des travaux de renforcement de la berge de l'Arroux.

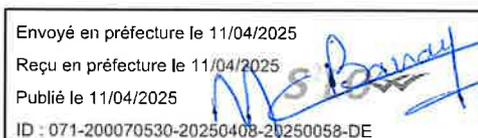
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe GEMAPI,

DONNE à Madame la Présidente, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire ;

AUTORISE Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget annexe de la GEMAPI, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits qui s'avèrerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à l'exécution du budget primitif 2025.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELLIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0059

Objet : Pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance.

**Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY,
Présidente**

La loi NOTRe et plus précisément l'article L5211-28-4 du CGCT prévoit que les établissements publics intercommunaux ayant une commune membre signataire d'un contrat de ville, doivent se doter d'un pacte financier et fiscal.

Ce document a pour but de prévoir les grandes orientations en matière de relations financières et fiscales entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres. Au-delà, il permet de retracer l'ensemble de ces relations dans un document unique.

En ce qui concerne notre territoire, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CC GAM) est signataire d'un contrat de ville dont les actions bénéficient à la seule commune d'Autun.

Au-delà de l'obligation légale qui incombe à la CC GAM, les élus ont souhaité réengager une démarche de mise à jour du pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré du territoire conforme à leur vision partagée autour d'un projet de territoire défini dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).

A noter qu'à défaut de pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance, la CC GAM doit verser annuellement une dotation de solidarité spécifique DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à la ville centre, seule bénéficiaire des actions du contrat de ville.

Dans ce contexte, la CC GAM a également initié une démarche d'analyse permettant de dresser la situation financière du territoire, des communes membres, de la communauté de communes et de l'ensemble consolidé. Cette analyse fait également état des relations financières actuelles entre la CC GAM et ses communes membres.

L'analyse (tout comme le rapport de la chambre régionale des comptes) montre que la situation financière de la communauté de communes s'avère toujours très fragile et tendue malgré un redressement constaté et beaucoup d'efforts de gestion ces dernières années. Il est précisé que ces efforts n'ont que très peu limité les niveaux des services transférés et déployés.

Cependant, l'ensemble des mesures prises dans le cadre des lois de finances et les modifications adoptées, notamment dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale, viennent compromettre les besoins d'investissement croissants de la CC GAM et nous obligent à dégager des marges de manœuvre. Ceci est d'autant plus préoccupant que nos partenaires institutionnels habituels limiteront certainement leurs aides, nous obligeant à trouver des solutions au sein de notre propre structure territoriale et au niveau du bloc communes et intercommunalité.

En ce qui concerne les communes membres, la situation a été jugée comme globalement saine sur le plan financier, même si nous devons constater des disparités.

Le pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance, proposé pour la période 2025-2026, s'appuie sur ce constat et a pour objectif de répondre aux objectifs fixés du projet de territoire tout en rassemblant l'ensemble des mesures existantes et à venir en matière de relations financières et fiscales entre la communauté et les communes membres.

Le pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance, en annexe, s'articule autour de deux axes :

- Donner les moyens à notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale :
- De financer le projet de territoire, sur la durée,
- De lui garantir des marges de manœuvre pour la poursuite d'investissements lors du prochain mandat.
- Renforcer les solidarités existantes entre la CC GAM et ses communes membres en particulier dans un contexte d'incertitudes nationales et internationales fortes.

Le pacte financier fiscal de solidarité et de confiance est un outil stratégique qui doit nous permettre de consolider le travail :

- De mobilisation de leviers internes à la CC GAM pour poursuivre la réalisation d'économies et le dégagement de nouvelles ressources (définition des niveaux de service, d'une politique tarifaire...)
- De réorganisation administrative des services avec l'objectif de rationalisation des moyens humains et matériels (voire de la définition d'un futur projet d'administration facilitant la coopération, la mutualisation...)
- De maintien d'une solidarité redistributive descendante qui évolue et deviendra également montante entre la CC GAM et ses communes membres,
- D'optimisation du levier fiscal tout en évitant au maximum d'avoir recours à l'augmentation des taux d'imposition. Un travail sur ce levier fiscal est entrepris, en collaboration avec les communes, pour remettre à niveau les bases d'impositions actuelles. Ce dernier objectif permettra de corriger les inégalités fiscales et de mobiliser des ressources supplémentaires (ressources qui permettront également aux communes de conserver des marges d'action sur ce levier pour leurs propres besoins).

Au niveau des relations entre la CCGAM et ses communes membres, il est nécessaire de souligner que les dispositions de ce nouveau pacte annulent et remplacent celle du précédent mettant ainsi fin :

- Au mécanisme de garantie de l'attribution FPIC à hauteur de son niveau 2017
- A la contribution d'1€ par heure de fréquentation des équipements de petite enfance par les habitants de chaque commune à l'exception d'Autun et Epinac (dont le coût historique de cette compétence avait été déduit de l'attribution de compensation).
- Au reversement de l'enveloppe de 100k€ de solidarité.

Le présent pacte financier et fiscal, de solidarité et de confiance institue un prélèvement participatif et collaboratif de chaque commune de la CCGAM destiné à financer prioritairement ses investissements à venir. Celui-ci s'établira à 10€ en moyenne par habitant : soit au total un apport d'environ 370k€ pour la CCGAM.

Le niveau de la participation de chacune des communes sera pondéré autour des trois critères suivants, tout en étant plafonné au maximum à 13€ par habitant :

- L'écart de potentiel fiscal par habitant par rapport au niveau moyen des communes de la CCGAM pour 20% ;
- L'écart de revenu par habitant par rapport au niveau moyen des communes de la CCGAM pour 40% ;
- L'écart d'effort fiscal par rapport au niveau moyen des communes de la CCGAM pour 40%.

Le montant déterminé par commune sera déduit de l'attribution de compensation de chacune d'elle et fera l'objet d'un reversement, sous forme d'un (ou de) fonds de concours en investissement et à hauteur de 50% du prélèvement annuel. Ce (ou ces fonds) de concours sera à mobiliser au cours de la période 2025-2026.

Afin de respecter les principes d'une solidarité avec la Ville d'Autun, en lien avec la signature du Contrat de Ville qui instituait l'obligation d'une Dotation de Solidarité Communautaire annuelle en cas d'absence de pacte, la CCGAM majorera, par solidarité, l'attribution de compensation de la commune d'Autun à hauteur de 50% de la croissance moyenne constatée au cours des trois dernières années du panier de ressources économiques composé de :

- La cotisation foncière des entreprises,
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises,
- La taxe sur la valeur ajoutée des entreprises,
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux
- Et la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti.

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0059

Il est précisé que ces critères sont ceux appliqués normalement dans le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Vu l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

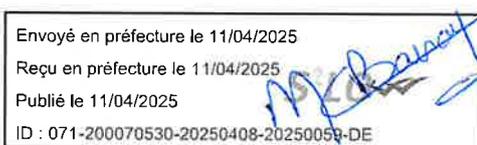
Vu le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique

Vu le contrat de ville validé en conseil communautaire du 09 Avril 2024

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (55 voix pour et 6 abstentions)

Approuver le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité et de Confiance pour la période 2025 - 2026 entre la CC GAM et ses communes membres.

Autoriser madame la présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 61
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0060

Objet : Autorisation de passation du marché public relatif au service de transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives ou culturelles.

**Rapport de Madame Dominique COULON,
Vice-Présidente**

Chers Collègues,

Le marché public relatif au service de transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives ou culturelles arrive à échéance le 31 août prochain. Il vous est alors proposé de lancer une nouvelle consultation, pour un an reconductible tacitement deux (2) fois pour la même durée, pour le transport d'élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives ou culturelles sur le temps scolaire. Ce marché fera l'objet d'un appel d'offres ouvert régi par les dispositions de l'article L.2124-2 du Code de la Commande Publique :

Lot 1 : « Transport des écoles aux lieux d'activités pour le secteur du pôle Autun »
Montant estimatif : 31 818,18 € HT par an soit 95 454,54 €HT pour 3 ans.

Lot 2 : « Transport des écoles aux lieux d'activités pour le secteur du pôle Anost/Cussy-en-Morvan »
Montant estimatif : 10 909,09 € HT par an soit 32 727,28 €HT pour 3 ans.

Lot 3 : « Transport des écoles aux lieux d'activités pour le secteur du pôle Epinac »
Montant estimatif : 12 727,28 € HT par an soit 38 181,84 €HT pour 3 ans.

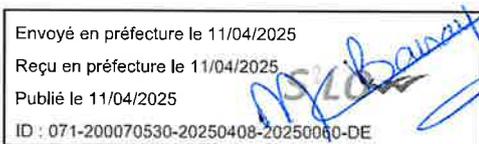
Lot 4 : « Transport des écoles aux lieux d'activités pour le secteur du pôle Etang-sur-Arroux »
Montant estimatif : 22 727,27 € HT par an soit 68 181,81 €HT pour 3 ans.

Lot 5 : « Transport des écoles aux lieux d'activités pour le secteur du pôle Couches »
Montant estimatif : 10 909,09 € HT par an soit 32 727,28 €HT pour 3 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le lancement de l'appel d'offres ouvert relatif au transport des élèves dans le cadre des activités pédagogiques, sportives et culturelles sur le temps scolaire,

AUTORISE Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à signer les pièces du marché ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A large handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MC Barnay', is written below the typed name.

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIÈRE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0061

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun – Avenant n°2 à la convention et demande de subventions.

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Vu l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 303-1 du Code de Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération n°2020/022 du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan du 13 février 2020 approuvant la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun et son règlement d'intervention relatif aux aides complémentaires ;

Vu la délibération n°2024/105 du Conseil communautaire du Grand Autunois Morvan du 20 juin 2024 approuvant l'extension du périmètre de l'OPAH-RU ;

Vu la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signée par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 25 septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun signé par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de Saône-et-Loire, la Banque des Territoires, Action Logement et PROCIVIS le 30 décembre 2024 ;

Vu l'avis du délégué régional de l'ANAH en date du 17 février 2025 ;

Vu l'avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat en Saône-et-Loire, en application de l'article R321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du 18 mars 2025 ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention OPAH RU ;

Considérant le lancement de la déclaration d'utilité publique portant sur une opération de restauration immobilière (DUP ORI) sur le centre-ville d'Autun en 2025 par la CCGAM, en lien avec la Ville d'Autun et l'ensemble des partenaires de l'OPAH RU ;

Considérant la dynamique enclenchée grâce à l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun depuis 2020 et par souci de cohérence avec le programme Action Cœur de Ville en cours sur le centre-ville d'Autun prolongé jusqu'à fin 2026 ;

Considérant qu'il est, en conséquence, nécessaire de prolonger la durée de la convention relative à l'OPAH RU pour une année supplémentaire et d'y intégrer les dispositions liées aux récentes évolutions de l'ANAH (mise en place de « Ma Prime Rénov' parcours accompagné » pour les propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de ressources, mise en place de « Mon Accompagnateur Rénov' » pour l'accompagnement des porteurs de projets notamment) ;

Considérant que l'ensemble des partenaires de l'OPAH-RU continue de s'engager financièrement pour cette année supplémentaire ;

Considérant que le montant global des aides aux particuliers proposées par la CCGAM reste estimé à 500 000 euros sur la durée totale de l'OPAH-RU (soit sur 6 années au lieu de 5), et que le financement de l'ingénierie (marché de suivi-animation) correspond à un reste à charge prévisionnel pour la CCGAM de 314 590€, déduction faite des subventions de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des territoires concernant l'ingénierie de l'OPAH RU ;

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0061

Les objectifs actualisés sur 6 ans sur l'ensemble de l'OPAH-RU sont les suivants :

Propriétaires occupants Anah	
Rénovation énergétique	30
Autonomie	18
Sécurité et qualité de l'air	11
Logement indigne ou très dégradé (voir tableau ci-dessus)	9
Sous-total	68
Propriétaires occupants hors Anah	
Rénovation énergétique	28
Autonomie	16
Logement très dégradé (primo-accédant)	5
Sous-total	49
Propriétaires bailleurs Anah	
Locatif avec travaux (conventionnement)	50
Locatif avec travaux (sans conventionnement)	2
Sous-total	52
Cadre de vie	
Parties communes	33
Ascenseurs	2
Toitures	50
Façades	170
Sous-total	255

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 de la convention relative à l'OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun consistant en :

- Sa prolongation pour une année soit du 25 septembre 2025 au 24 septembre 2026 ;
- L'intégration des prestations d'ingénierie demandées dans le cadre de « Mon Accompagnateur Rénov' » découlant de l'arrêté du 21 décembre 2022 et décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 dans ladite convention ;

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à solliciter tout financement auprès de l'Agence nationale de l'habitat et de la Banque des territoires se rapportant à ce dossier.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des Vice-Présidents ayant délégation à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250061-DE

Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

M. C. Barnay
3

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLOW

ID : 071-200070530-20250408-20250061-DE

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOUILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0062

Objet : Modification n° 1 du marché public de « Mission de suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun ».

**Rapport de Monsieur Louis BASDEVANT,
Vice-président**

Chers Collègues,

Vu l'article R. 2194-2 du Code de la Commande Publique selon lequel un marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel qu'en soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.;

Vu le marché public relatif au «suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun» notifié à URBANIS (71100 CHALON SUR SAONE) le 2 juillet 2020 ;

Vu le courrier de Monsieur SEGUY, Préfet de Saône-et-Loire, en date du 22 janvier 2025, accordant une prolongation d'un an de l'OPAH-RU d'Autun ;

Vu l'avis du délégué régional de l'ANAH en date du 17 février 2025, relatif au projet d'avenant n° 2 à la convention d'OPAH RU ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'Offres du 1^{er} avril 2025 ;

Au vu du contexte relatif au lancement de la déclaration d'utilité publique portant sur une Opération de restauration immobilière (DUP ORI) sur le centre-ville d'Autun en 2025 pour une durée de 5 ans, de la réflexion en cours sur le territoire quant à la politique à mener en matière d'habitat privé à l'échelle des centres bourgs dans le cadre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT), de la dynamique enclenchée grâce à l'OPAH RU sur le centre-ville d'Autun depuis 2020 et par souci de cohérence avec le programme Action Cœur de Ville en cours sur le centre-ville d'Autun prolongé jusqu'à fin 2026, un second avenant est passé à la convention d'OPAH RU signée le 25/09/2020.

Cet avenant n°2 à la convention d'OPAH RU intègre :

- La prolongation de l'OPAH RU d'une année supplémentaire soit du 25/09/2025 au 24/09/2026,
- Les nouveaux dispositifs de l'Anah depuis 2024 (mise en place de "Ma Prime Rénov' parcours accompagné" pour les propriétaires occupants et bailleurs sous conditions de ressources, mise en place de "Mon Accompagnateur Rénov'" pour l'accompagnement des porteurs de projets, etc.).

En conséquence, la présente modification n°1 au marché de suivi-animation de l'OPAH RU attribué à URBANIS intègre la prolongation de durée d'une année, portant la durée du marché à six ans au lieu de cinq ans.

La modification n°1 au marché a également pour objet de prolonger le délai d'affermissement des tranches optionnelles, en lien avec la procédure de DUP.

De plus, les missions de l'opérateur en charge du suivi-animation seront conformes aux prestations demandées dans le cadre de "Mon Accompagnateur Rénov'" (cf. arrêté du 21 décembre 2022 et décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022) et déclinées comme suit :

- **Aide à la décision – Assistance financière, administrative et technique**

Aide à la décision pour les propriétaires

- Information sur les financements ;
- Réalisation des diagnostics social et financier du ménage, notamment pour les propriétaires occupants ;
- Les diagnostics et le conseil technique, thermique, architectural ;
- La réalisation de pré-études de réhabilitation intégrant notamment :
 - o la réalisation d'un audit énergétique le cas échéant,
 - o l'évaluation du coût des travaux, scénarios,

Séance du conseil communautaire du 8 avril 2025 : délibération n°2025/0062

o le calcul des loyers maîtrisés pour les propriétaires bailleurs,
o l'évaluation des diverses aides financières en fonction des caractéristiques de l'immeuble (insalubrité, ...) et de la formule locative choisie,
o le plan de financement et le plan de trésorerie de l'opération en intégrant notamment les autres subventions et différentes incitations fiscales.

- **Missions relatives à la réhabilitation durable et à la lutte contre la précarité énergétique.**

Les missions de suivi-animation de l'opération programmée incluent les missions d'accompagnement définies par l'ANAH dans le cadre de son règlement des aides Ma Prime Rénov' parcours accompagné.

Elles incluent également les missions prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2022 et le décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 relatifs à "Mon Accompagnateur Rénov".

Le coût pour réaliser les prestations pendant cette année supplémentaire est chiffré à 116 550 euros HT, soit 139 860 euros TTC. Le montant initial du marché est de 827 470 € HT en comprenant l'ensemble des tranches optionnelles.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVER les termes de la modification n° 1 au marché public n° 2020-2 de « suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun ».

AUTORISER la signature de la modification n° 1 au marché de « suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun » par Madame la Présidente ou tout vice-président ayant délégation pour signer les marchés publics.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 071-200070530-20250408-20250062-DE



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

SLO

ID : 071-200070530-20250408-20250062-DE

**DÉPARTEMENT DE
SAONE-ET-LOIRE**

Conseillers en exercice : 85
Présents à la séance : 59
Date de la convocation : 26 mars 2025
Affichage compte rendu sommaire : 15 avril 2025

**Communauté de Communes
du Grand Autunois-Morvan**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Patrick LAUFERON, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), MM Eric MARCHAND, Patrick CAYEUX, Didier DEVOUCOUX, Mmes Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n°048), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM François DE GUELIS (à partir de la délibération n°050), délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la délibération n°061), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully, MM Jean-François NICOLAS (à partir de la délibération n°058), Jean-Michel PREVOTAT, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, délégués d'Epinac, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres, Mmes Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Véronique PROST (à partir de la délibération n°050), déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Jean-Noël VIEILLARD, suppléant (remplaçant M Bruno MARECHAL), délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia PERRIER.

ABSENTS : Mme Angeline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M Mme Monique RAUX, René LOBET, Mmes Yolande FLECHE, Anne-Marie MARILLER, Gérard TREMERAY, Jean-Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mmes Véronique PACAUT, Catherine LEFLOND, MM Thierry BABOILLARD, Nicolas JOLIVOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, Mme Sandrine GASSIER à M Eric MARCHAND, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°042), Métin ALBAYRAK à M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°056), Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Pascal POMMÉ à M Emile LECONTE (à partir de la délibération n°062), M Dominique COMMEAU à M Jean-François ALUZE, M Guillaume GRILLON à M Fabrice VOILLOT, M Augustin de Champeaux à M Alain d'ANGLEJAN (jusqu'à la délibération n°061), Mme Agnès COMEAU à M Jean-Yves JEANNIN, M Michel PILARD à M Emmanuel ROUCHER.

2025/0063

Objet : Tableau annuel indemnités des élus.

**Rapport de Monsieur Emile LECONTE,
Vice-président**

Chers Collègues,

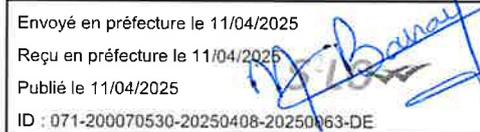
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2123-24-1-1,

Vu le Budget de l'exercice 2024 et la construction budgétaire 2025,

Considérant que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire,

Considérant que cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires,

Le conseil communautaire PREND ACTE de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire.



Fait les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Marie-Claude BARNAY

A blue ink signature of Marie-Claude Barnay, written in a cursive style.